



# Ville de Concarneau



**Conseil municipal du 19 mars 2015**

**Procès-verbal**

Conseil municipal du 19 mars 2015  
Ordre du jour

	Ordre du jour	1
	Mémo de M le Maire	2
1	Direction générale des services : schéma de mutualisation	3-4
2	Éducation - jeunesse : CAP'J - Concarneau Aide aux projets des Jeunes	5
3	Éducation - jeunesse : Écoles privées - Forfait communal	6-9
4	Éducation - jeunesse : Évolution de la bourse au permis de conduire	10
5	Éducation - jeunesse : Dynamisation de l'ALSH	11-13
6	Éducation - jeunesse : Évolution du dispositif de soutien au BAFA	14-15
7	Éducation - jeunesse : Subvention exceptionnelle DRE et séjours classes de découvertes	16-17
8	Moyens généraux - finances : fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2015	18-30
9	Moyens généraux - finances : Budget principal - décision budgétaire modificative n° 1	31
10	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'eau - décision budgétaire modificative n° 1	32
11	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'assainissement - décision budgétaire modificative n° 1	33
12	Moyens généraux - finances : Mutualisation des logiciels finances et RH entre CCA et Concarneau	34
13	Moyens généraux - finances : Demande de remboursement de la facture d'eau de la SCI « Le Passage »	35
14	Urbanisme - foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - Rue Parmentier à Lanriec	36
15	Urbanisme - foncier : Acquisition de terrains non bâtis - Kerampéru	37
16	Urbanisme - foncier : Dénomination de voie - Impasse des sittelles - Hent dall ar pokeriged	38
17	Urbanisme - foncier : Vente d'un terrain non bâti chemin de Kerhuel	39
18	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois et des effectifs	10
19	Ressources humaines : Convention de paiement entre collectivités des jours d'un compte épargne temps suite à la mutation d'un agent	41
20	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'un agent chargé de communication / webmaster entre Concarneau Cornouaille Agglomération et la ville de Concarneau	42
21	Ressources humaines : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du responsable du service des finances de la ville de Concarneau auprès de CCA	43
22	Ressources humaines : Convention entre la ville de Concarneau, le CCAS de Concarneau et le Comité des œuvres sociales (COS)	44
23	Culture : Renouvellement de la convention entre l'association l'œuvre des Filets Bleus et la ville de Concarneau	45-47
24	Culture - patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire	48-50
25	Services techniques : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies	51
26	Services techniques : Convention-cadre bipartite entre la ville de Concarneau et CCA pour l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport collectif	52-53
27	Développement durable : Élaboration et animation d'un Agenda 21 local - lancement de la démarche	54-55
28	Action sociale : Renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité »	56
29	Action sociale : Convention de partenariat entre la ville de Concarneau et l'association « La Balise » - Mise à disposition des Jardins de Kerandon - Renouvellement	57
30	Marchés publics : Présentation de la liste des marchés conclus en 2014	58
31	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	59

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 19 mars 2015**

Mesdames et Messieurs, tout d'abord, bonsoir. Bienvenue à toutes et à tous. Tout le monde a rejoint sa place ?

Je déclare le conseil municipal de ce jeudi 19 mars ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Valérie GUILLOU.  
**(Appel des conseillers municipaux)**

Voilà pour l'appel des conseillers municipaux.

En date du vendredi 13 mars, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Vous trouverez sur votre table :

Le rapport n°3 relatif au forfait communal, où il s'agit bien du chiffre de 122 enfants (et non 128) en école maternelle privée qu'il faut retenir.

Le rapport n°20 concernant la mise à disposition d'un agent chargé de communication / Webmaster entre Concarneau Cornouaille Agglomération et la ville de Concarneau et que vous avez déjà reçu par mail le lundi 16 mars.

Le rapport n°21 relatif à la convention de mise à disposition du responsable des finances de la ville de Concarneau à CCA, il s'agit d'une mise à disposition pour une durée de six mois et 16 jours et non six mois et 26 jours.

Par ailleurs, je vous informe que je retire deux délibérations de l'ordre du jour du conseil municipal. Il s'agit de la délibération n°10 - Budget annexe de l'eau - décision budgétaire modificative n°1 et de la délibération n°13 - Demande de remboursement de la facture d'eau de la SCI « Le Passage ». En effet, à ce jour, nous n'avons pas le calcul précis du montant du remboursement qui sera à effectuer à la SCI du Passage. Dans l'attente de ce chiffre, nous reportons ces deux délibérations.

En date du jeudi 12 février 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 19 janvier.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est adopté à l'unanimité.*

Le prochain conseil municipal, pour votre information, aura lieu le jeudi 21 mai à 19h.

Avant de commencer l'ordre du jour, juste un petit mot, de manière à ce que ce conseil municipal se passe dans de bonnes conditions, je pourrai comprendre, à quelques jours des élections départementales qu'une certaine tentation pour avoir une tribune, et étant une réunion de conseil municipal publique avec la présence de la presse. Néanmoins, je précise qu'il s'agit d'un conseil municipal et que nous abordons des dossiers locaux. Ceci dit, nous allons commencer l'ordre du jour et j'ai l'honneur de présenter ce premier dossier. Il s'agit du schéma de mutualisation que nous avons voté, d'ailleurs au dernier conseil communautaire.

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Que pouvons nous apporter comme complément d'information ? Ce schéma de mutualisation a été effectivement voté à l'unanimité en conseil communautaire, c'est un point.

C'est un processus qui a été enclenché lors de l'ancien mandat, mandat au cours duquel il y avait eu un séminaire, quatre commissions, et où nous avons abordé ce sujet des mutualisations.

Aujourd'hui, nous sommes dans un réflexe de mutualisation, lors des départs en retraite tout d'abord, ou alors lors de la réorganisation des services.

Une commission de mutualisation a été créée en avril 2014 à CCA, elle est présidée par Guy PAGNARD. Aujourd'hui, nous pouvons voir qu'il y a un engagement presque systématique dans la mesure où l'État se désengage sur certaines compétences. Il s'agit des droits du sol, de l'assistance technique aux communes, l'ATESAT, il s'agit là encore, d'une réforme territoriale qui est en cours, la loi NOTRe, dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale de la République, il y a actuellement un aller-retour entre le Sénat et le Parlement, et l'on voit que dans son contenu, cette loi met en avant le sens de la mutualisation.

Il y a également des problématiques d'équilibre budgétaire en ce qui concerne les communes. Nous pouvons voir que dans un avenir proche, nous aurons presque l'obligation d'aller vers la mutualisation, eu égard le fait que les communes sont tellement saignées. La purge a été tellement brutale, qu'aujourd'hui notre salut passe aussi par les mutualisations.

Sur le plan de la forme, il est important que dans le cadre des mutualisations, il y ait une pédagogie envers les agents concernés et qu'il y ait de la concertation et des explications auprès de ces agents, de manière à ce que ces mutualisations se réalisent dans de bonnes conditions. Les personnes les plus concernées sont les agents.

Je ne vais peut-être pas rentrer dans les détails de ce schéma de mutualisation. Si vous avez des observations, j'essaierai d'y répondre le mieux possible.

Qui veut intervenir ? Claude ?

**M Claude Drouglazet :**

Oui, M le Maire, je voulais bien intervenir sur ce sujet-là parce que je suis aussi membre de la commission mutualisation communautaire. C'est un dossier qui est extrêmement lourd. Je ne sais pas si mes jeunes collègues ont le loisir de plonger dans ce dossier, mais c'est quand même très complexe. J'allais dire que c'est même à la limite de la technocratie. Si la volonté affichée de la mutualisation est positive, il n'empêche que quand je dis que les compétences à mutualiser sont extrêmement lourdes et engagent vraiment l'avenir, dans la liste page 10, je lis : les domaines de mutualisation proposés sont les suivants :

- les systèmes d'information, il s'agit de l'informatique etc...
- l'instruction des documents d'urbanisme, nécessité fait loi puisque l'État se désengage, c'est tout à fait logique. Nous sommes en cours actuellement, il y a un état des lieux, il serait peut-être envisageable dans six mois de voir comment cela s'est passé, notamment au niveau du personnel, au niveau technique. La mutualisation je pense que ce serait peut-être une bonne méthode pour la suite.
- finances, stratégie financière et fiscale, là c'est également du lourd
- marchés publics,
- ressources humaines,
- énergie et développement durable,
- lecture publique,
- l'archivage,
- l'assistance technique,
- les services techniques.

C'est vrai que nous voyons à travers cela, une forme de « désengagement » des communes vers la CCA. Si je parle de technocratie, c'est aussi pour m'interroger sur la maîtrise que peuvent avoir les élus locaux, qui sont quand même là pour décider de ces schémas extrêmement complexes.

Nous nous lançons dans une aventure qui va durer un certain nombre d'années, il faudra que nous ayons à l'esprit une méthode assez ferme, notamment en matière de dialogue social. Il faut absolument impliquer les personnels concernés dans le schéma de mutualisation puisque de toute façon, cela ne se fera pas sans l'accord, à minima, du personnel. Je voulais attirer votre attention là-dessus.

Sur le fond nous voyons bien que la mutualisation est une nécessité, sachant quand même qu'il s'agit de faire des économies, y compris en matière d'emplois. Il faut que cela se fasse dans les conditions respectueuses des personnels. J'insiste beaucoup là-dessus.

C'est ce que je voulais dire pour l'instant là-dessus.

**M André Fidelin :**

Merci Claude. Il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je peux répondre à Claude. C'est vrai que là, nous avons tracé les grandes lignes. Vous verrez, lors de ce conseil municipal que nous sommes déjà dans une approche de mutualisation et de mise à disposition. Tout d'abord entre Concarneau et CCA, il y a des services communs, il y a des passerelles pour lesquelles on peut certainement avancer dans cette mutualisation. Tout à l'heure on parlait aussi des services rendus obligatoires puisque l'État se désengage. Nous avons mis l'accent surtout sur la pédagogie, la mutualisation, l'information des agents, je répète, mais c'est important. Là c'est un exemple, mais on ne fait jamais assez de pédagogie dans l'organisation ou la réorganisation de services. Je m'en rend compte, et au fur à mesure dans ma fonction de Maire, je m'aperçois qu'il faut absolument que systématiquement on y revienne si c'est incompris. Il faut que systématiquement, on soit proche des agents pour expliquer et bien expliquer. Là nous sommes dans les grandes lignes.

Par exemple, la collecte des ordures ménagères, aujourd'hui, on n'en parle plus, c'est rentré dans les mœurs, nous parlons maintenant de tarification incitative. Le service commun est effectué dans de bonnes conditions. Les services d'information, au début, en 2012, ce n'était pas simple à mettre en place, parce que chaque collectivité avait sa culture et son fonctionnement. Il y a aussi le côté humain, qui est très important dans l'approche. Il faut savoir travailler ensemble, et apprendre à se connaître. Il faut du temps. Il y a une adaptation, une efficacité. Les gens arrivent à se comprendre. Aujourd'hui, ce service, je ne dirais pas qu'il est efficace à 100 %, mais on voit bien qu'il est réalisé en commun et dans de bonnes conditions.

Il est prévu lors du débat d'orientation budgétaire, chaque année, que le schéma de mutualisation soit représenté, c'est-à-dire qu'il y ait un rapport de fait sur l'année écoulée et qu'il y ait des orientations pour regarder devant mais aussi de faire le point de ce qui va ou ce qui ne va pas.

Voilà en ce qui concerne ce schéma de mutualisation. Nous le verrons au fil du temps, mais c'est sûr qu'il faudra beaucoup d'approche méthodique pour qu'il soit réalisé dans de bonnes conditions. Sur le plan financier, ce n'est pas toujours évident au départ, mais on peut penser que dans un temps relativement proche, il y ait des économies à faire.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais le soumettre à votre vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix pour.***

**M André Fidelin :**

Le point n°2 concerne l'éducation-jeunesse avec CAP'J, Concarneau Aide aux Projets des Jeunes avec Alain Échivard.

**M Alain Échivard :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.

Vous avez deux annexes qui présentent le porteur du projet et également le mode d'emploi avec ses objectifs qui sont de promouvoir les objectifs des jeunes de 14 à 25 ans sur la commune, de leur donner une aide concrète, et aider à l'émergence de leurs projets.

Est-ce que vous avez des observations ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Marie :**

On voudrait savoir combien de jeunes à peu près ont bénéficié de ces aides et quels ont été les projets menés à terme, s'il y en a déjà eu ?

**M Alain Échivard :**

Je vous rassure, il y en a eu. Cela a été aussi notre axe au niveau de la politique jeunesse, favoriser et accompagner l'engagement des jeunes. Nous avons été précurseurs, au niveau de la ville de Concarneau, assez bien représenté au niveau des juniors associations. Nous en avons eu jusqu'à quatre ou cinq qui ont animé divers éléments au niveau de la ville de Concarneau.

**M André Fidelin :**

Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, nous souscrivons parfaitement à la première phrase de ce bordereau qui dit que l'une des clefs pour montrer l'image dynamique et positive de nos jeunes, réside dans notre capacité à les accompagner dans leurs projets et leurs passions.

Nous souhaiterions que cela s'applique aussi au conseil municipal des enfants. Je m'explique. J'ai assisté au dernier CME et j'ai noté que la commission sports de ce CME, une nouvelle fois réclame la réalisation d'un parcours sportif. Cela est récurrent et cela je pense depuis le début du CME. Renseignements pris auprès des services, je ne suis pas certaine que ce projet voit un jour le jour. Si tel était le cas, il faut le dire aux jeunes. Ne les laissez pas dans une espérance qui aboutira à rien. J'ajoute qu'il y a une réunion prévue le 25 mars à ce sujet, j'aimerais que les choses soient claires. Si projet il y a, qu'il soit annoncé et qu'il soit vu en commission sports des adultes pour qu'il y ait une réalisation le plus rapidement possible. Si ce n'est pas le cas, il faut le dire aux jeunes.

**M André Fidelin :**

Et bien écoutez, nous allons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**

Réunion le 25 mars.

Le point n°3, éducation jeunesse, écoles privées - forfait communal, Éric Malléjacq.

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

*M Malléjacq indique à la fin de la lecture du rapport :*

Ce sont les mêmes clés de répartition et les mêmes modes de calcul que les années précédentes, qui reprennent le coût de fonctionnement d'un élève dans le public. Lesquels coûts sont calculés en fonction de différents items qui sont définis par les textes réglementaires qui sont cités en référence.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric. Est-ce qu'il y a des observations ?  
Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**  
Sur ce sujet vous avez décidé de continuer avec une certaine constance, même une certaine obstination à vous placer en dehors de la loi. On peut même dire hors la loi.  
Lors du mandat précédent, les conseillers d'opposition vous ont régulièrement alertés sur l'irrégularité de vos pratiques en matière de calcul du forfait. Vous ne les avez pas écoutés. Aujourd'hui, c'est la justice, actionnée par un vigilant citoyen concarnois, qui vient clairement condamner vos pratiques. Ainsi, la 5<sup>e</sup> Chambre du Tribunal Administratif de Rennes, le 31 décembre dernier, a statué par la décision suivante : « Les délibérations du 9 décembre 2011, 22 mars 2012 et du 21 mars 2013 par lesquelles la commune de Concarneau a approuvé les modalités de calcul du forfait communal versé aux établissements privés sous contrat d'association sont annulées ». Le jugement est limpide et détaillé. Vous avez artificiellement gonflé les coûts d'un élève de l'école publique, par exemple, temps de travail des agents communaux, consommation d'eau, heures journalières des ATSEM, utilisation des véhicules de service. Tout cela pour doper le forfait aux écoles privées. Le Tribunal vient vous rappeler la loi qui est faite justement pour maintenir l'équité entre élèves du privé et élèves du public. C'est en fait un garde-fou. Par votre pratique erronée, chaque année renouvelée, vous avez brisé cette équité pour des raisons purement idéologiques. C'est la même idéologie qui vous empêche d'accepter ce jugement et vous pousse à faire appel de la décision en niant l'évidence. Ce jusque boutisme juridique a un coût également, des frais de justice et d'avocat, coût que vous faites supporter au contribuable concarnois. Nous voterons évidemment contre cette délibération, qui comme chaque année est erronée et même illégale, comme vient de le rappeler avec clarté le Tribunal administratif. Je tiens à disposition de tous les conseillers municipaux la décision du Tribunal administratif, notamment pour ceux que cela dérangerait de ne pas respecter la loi, et il y en a sûrement parmi vous.

**M André Fidelin :**  
Merci, est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui.

**Mme Marianne JAN :**  
Ce qui m'interpelle, dans ce forfait communal, c'est d'abord le montant qui a doublé depuis 2006 et qui est largement supérieur à la moyenne du coût d'un élève des écoles publiques du Département dans les villes de 13 000 habitants dont par exemple Quimper ou Douarnenez. Les éléments que vous nous donnez ne me permettent pas d'avoir la justification du calcul du montant du forfait communal, compte tenu du calcul des années précédentes comme vient de le préciser notre collègue qui a montré par le jugement du Tribunal administratif qu'il y avait des erreurs avec des éléments pris en compte pour ce calcul et qui ne relevaient pas du coût d'un élève du public. Nous aurions donc aimé avoir les données telles que par exemple les heures de ménage etc... ce qu'avait déjà souligné notre collègue. Les heures d'ATSEM qui étaient comptées pendant les heures de cantine qui n'est pas du scolaire mais de l'extra-scolaire, le transport, le chauffage, les consommations d'eau, la maintenance, l'informatique qui a été assez faramineuse, d'ailleurs. Enfin bref, tout ce qui justifie cette augmentation du forfait communal. Alors que dans le même temps, deux écoles ont fermé, l'école du Lin et l'école de Kerosé. Il y a donc moins de frais pour les élèves des écoles publiques, puisqu'il y a 11,5 classes de moins de 2007 à 2013.  
D'autre part, il y a aussi une question que je me pose. Étant nouvelle conseillère municipale, je ne suis pas rodée à tout. C'est ce qui est fait du forfait communal dans les écoles privées. Est-ce pour un bénéfice des élèves pour par exemple les fournitures scolaires, du matériel pédagogique, par exemple, ou est-ce que cela sert illégalement pour des investissements dans les écoles pour des travaux ou autres ? Y-a-t-il une commission de contrôle sur l'utilisation de ce forfait communal ? Je vous remercie.

**M André Fidelin :**  
Merci. Éric, tu peux répondre ?

**M Éric Malléjacq :**  
Je vais commencer par répondre sur la 1<sup>ère</sup> intervention de M Le Bras, qui parle d'obstination, de caractère Hors

la loi, etc... Obstination, peut-être, ceci dit, nous avons clairement depuis 2008, réaffirmé notre souhait, et ce n'est peut-être pas un souhait idéologique, c'est un souhait de parité, c'est un souhait d'équité. L'idéologie, pour moi, n'est pas vraiment le mot. Nous avons voulu un traitement équitable entre les deux réseaux qui je le répète, contribuent, l'un comme l'autre à l'éducation et à l'instruction de nos enfants. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Parallèlement, pour ce qui est de l'affaire en cours que vous citez, le jugement qui a été rendu en décembre 2014, n'est pas favorable à la ville, pour des raisons que vous avez évoqué, de manière rapide. Ceci dit, nous avons décidé de faire appel par ce que nous considérons que le juge n'a pas pris en compte les éléments. Peut-être les avons-nous mal expliqués, ou en tout cas, les a-t-il mal compris ? C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire appel. L'appel étant en cours, vous nous permettrez de ne pas répondre sur le fond. Je pense que ce n'est pas l'endroit. Je pense que c'est plus le fait du Tribunal de juger et en tout cas d'exposer les faits. Ce n'est pas ici, à mon avis, au niveau du conseil municipal de rentrer dans le détail de la procédure. En tout cas, il faut réaffirmer ici que d'une part, le but de la ville n'est pas de favoriser d'une manière outrancière, tel que certaines personnes ont pu le penser, les écoles privées par rapport aux écoles publiques, mais tout simplement d'assurer cette équité dont je parlais tout à l'heure. D'autre part, le fait d'attribuer un forfait qui est ce qu'il est aux écoles privées, ne diminue pas, d'une part en aucun cas les efforts que nous faisons au niveau des écoles publiques, et deuxièmement pour répondre à la question de Mme Jan tout à l'heure, réaffirmer également que ce forfait sert au fonctionnement des écoles, à l'acquisition de matériel pédagogique, aux salaires des personnes non enseignantes qui travaillent tout comme dans les écoles publiques, à l'encadrement des enfants ou à l'entretien des locaux, etc... En aucun cas, et c'est absolument clair, à l'investissement.

C'est vrai qu'entre 2006 et maintenant, le forfait a beaucoup évolué. Peut-être faut-il se poser la question de savoir si avant, tous les postes étaient pris en compte. Il faut savoir également, c'est fait pour dédouaner les équipes précédentes, que depuis 2006, il y a eu aussi quelques évolutions au niveau des textes, qui ont précisé les postes à prendre en compte lors du calcul du coût de fonctionnement des écoles publiques. Ce qui peut aussi expliquer qu'il y ait des différences notables entre cette époque-là et maintenant.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric. M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**  
Oui, M Malléjacq, merci pour votre réponse.  
Comment pouvez-vous espérer qu'un juge vienne considérer qu'il est normal qu'une commune comme Concarneau, ait un forfait qui soit 62 % plus élevé que la moyenne du Finistère ? Sérieusement. Comment voulez-vous qu'un juge en appel aille dire le contraire ? Je regrette que vous ne teniez pas compte d'un jugement qui est extrêmement clair. Relisez-le, il n'y a pas photo, quoi ! Il n'y a aucune raison de faire appel quand on a un jugement aussi clair, à part d'engager de nouveaux frais de justice et d'avocat pour la ville.

**M André Fidelin :**  
Éric, tu intervient ? On va clore parce que c'est un dossier qui est en procédure, il est à l'instruction en Cour d'appel, il y a un moment où il faut arrêter le débat.

**M Éric Malléjacq :**  
Si je peux me permettre, si nous avons fait appel, c'est que justement nous considérons qu'il y a des points qui ont été laissés de côté dans le jugement en question. Croyez bien que je l'ai lu et relu, et avant de prendre cette décision et je ne suis pas seul à l'avoir prise, nous l'avons prise de manière collégiale, nous avons pesé les éléments qui n'ont pas été de notre point de vue pris en compte, et qui collent au texte dont on parle et qui font référence. Après, le Tribunal administratif prendra sa décision, et bien évidemment nous en prendrons acte. Mais quoi qu'il en soit, croyez le bien, ce n'est pas de l'entêtement, ce n'est pas du déraisonnable, c'est tout simplement sur les quatre points et là encore je ne veux pas rentrer dans le détail, vous pourrez éventuellement en discuter pas la suite si vous le désirez, sur ces quatre cas, nous considérons que nous avons des éclaircissements à apporter. Ça justifiait cet appel.

**M André Fidelin :**  
Et des arguments à faire valoir. Xavier, rapidement.

**M Xavier Calvarin :**  
Je vais être très court là-dessus. C'est juste pour dire que c'est vrai que ça fait 5-6 ans que ce débat a lieu. Tous les ans nous avons à peu près le même dialogue. Pour essayer de clôturer ce débat, je vous propose tout simplement de faire figurer au prochain conseil municipal, toutes les dépenses pédagogiques, de personnel, de cantine, de bâtiment pour les écoles publiques, toutes les dépenses de subventionnement pour les écoles privées, le nombre d'élèves de chacun des systèmes, de façon à avoir uniquement des chiffres. Après l'idéologie de chacun regarde chacun. Cela permettra peut-être de clore ce débat, où on a tendance à toujours reprocher à un système ou à un autre, d'être avantagé ou désavantagé. Je pense que les chiffres parleront d'eux-mêmes. On verra que dans ces chiffres, évidemment, l'enseignement public a été soutenu durant ces dernières années largement aussi par l'équipe en cours. Les écoles privées qui n'étaient pas soutenues précédemment l'ont été. Après, on peut discuter sur le montant. Mais je pense que les concarnois ont le droit de savoir quelle est la somme globale du budget de la ville qui permet de faire fonctionner les écoles publiques, ce qui est



entièrement de son ressort ? Et quel est le montant qui est alloué aux écoles privées ? Cela permettra à chacun de se faire une opinion.

**M André Fidelin :**  
Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'ai quand même une interrogation. Est-ce que l'OGEC est au courant du résultat du Tribunal ? Est-ce que les parents d'élèves des écoles privées le sont ? Si votre appel n'aboutit pas en votre sens, il faudra à un moment se poser la question des sommes indues. Est-ce que les sommes versées devront être remboursées ? Par qui ? L'OGEC, les parents d'élèves ?

**M André Fidelin :**  
Pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

**Mme Nicole Ziegler :**

La question n'est pas là, mais la question est, est-ce que l'information est donnée aux parents d'élèves des écoles privées ? Est-ce que cela descend jusqu'aux parents d'élèves ? C'est la seule question que je pose.

**M André Fidelin :**  
Si c'est la question, la réponse d'Éric.

**M Éric Malléjacq :**

Si c'est la question, évidemment les OGEC sont au courant. Il leur appartient de faire redescendre l'information auprès des parents d'élèves. Ce n'est pas le problème de la ville, c'est le problème de l'OGEC. Mais en tout cas l'OGEC est informée.

**M André Fidelin :**  
Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je souscris totalement à ce qu'a dit Xavier Calvarin. Oui, à la transparence totale. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup, comme on dit. C'est vrai que l'on se pose des questions parce que les modalités de calcul sont tellement extraordinaires. Je ne m'y suis jamais penché même quand j'étais élu, j'avais mes collègues qui s'en occupaient, je faisais confiance, etc... Là, vu les termes de l'arrêté du Tribunal administratif, avec Marianne, nous nous sommes un peu penchés sur ces modalités mais c'est d'une incroyable complexité. C'est vrai que quand on voit la courbe, la progression du forfait accordé aux écoles privées maternelles etc... on peut vraiment se poser des questions parce qu'elle est quand même assez exponentielle. Voilà pour les interrogations. Ce que nous avons toujours dit, et nous l'avons dit également lors de la campagne électorale concernant toutes ces problématiques, c'est que nous étions pour la loi, rien que la loi, toute la loi. On ne modifie pas. La loi n'oblige pas à financer les écoles maternelles. C'est vrai que si nous avons été en responsabilité, nous n'aurions pas financé les écoles maternelles. Nous aurions fait ce que la loi nous demande de faire, un point c'est tout. Vous allez au-delà de la loi, c'est votre choix. Je le respecte. Mais ne vous étonnez pas que nous nous posions des questions, notamment sur les modalités de calcul, c'est vrai que là aussi, nous pourrions demander l'expertise de la Cour régionale des comptes. J'ajoute que je mets aussi en cause le contrôle de légalité sur cette affaire, c'est-à-dire les services de la Préfecture, là aussi il y a des dispositions de contrôle budgétaire. Je ne souhaite pas pour la ville de Concarneau à la limite qu'elle soit condamnée en appel, mais si c'était le cas, ce serait relativement embêtant pour la ville et pour les écoles qui auraient touché indûment les sommes perçues et qu'elles soient obligées de les rembourser.

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste un point ou deux. En réaction à ce que dit Xavier Calvarin, d'abord il est mensongé de dire que les écoles privées n'étaient pas aidées auparavant...

**M Xavier Calvarin :**  
Les écoles privées maternelles.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je vais aller jusqu'au bout, excusez-moi... puisque ce n'était pas la réalité. Vous évoquez la possibilité de mettre les chiffres sur la table. Nous l'avons demandé chaque année. Ils n'ont jamais été donnés. Si cela change, c'est une bonne chose, mais il faut le faire en toute transparence et au regard de deux choses. Tout d'abord les obligations et les compétences de la collectivité vis à vis des écoles publiques et vis à vis des écoles privées puisqu'elles ne sont pas les mêmes et au regard du respect de la loi. Et à ce titre-là, les écoles privées étaient par le passé aidées, au regard du respect de la loi. La deuxième chose, c'est qu'il faudrait que vous

nous apportiez une réponse, même si on ne rentre pas sur le fond, sur le fait que le montant alloué par la commune de Concarneau est, comme le disait Antony, élevé de plus de 62 % par rapport à la moyenne départementale. Comment le justifiez-vous, puisque normalement toutes les communes appliquent le respect de la grille de prise en compte du mode de calcul, à part la commune de Concarneau ? C'est ce qu'a dit le Tribunal.

**M Éric Malléjacq :**

Si je peux vous répondre, c'est qu'il y a aussi sur le Département du Finistère, des villes qui ont des forfaits du même montant que le nôtre. Nous ne sommes pas des extra-terrestres. Je n'ai pas la liste avec moi, mais je peux également vous la fournir si vous le désirez.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ouessant à priori.

**M Éric Malléjacq :**

Peu importe, oui. Mais il n'y a pas que Ouessant. D'autre part, et là ceci rejoint l'interrogation de Claude tout à l'heure, les postes qui sont pris en compte ne sont pas sortis du chapeau de la ville de Concarneau. Ils sont écrits dans une circulaire qui indique les postes à prendre en compte. C'est à partir de cette circulaire, encore une fois, qui n'existait pas du temps de l'ancienne municipalité. Cette circulaire précise, autant que faire se peut, en indiquant que la liste n'est pas exhaustive pour les postes à prendre en compte. C'est là-dessus que nous nous appuyons. Il y a quand même un support écrit.

**M Claude Drouglazet :**

*Micro non branché*..... le rapport au temps de travail. Le temps de travail est pris en compte. Dans la liste des documents que la ville a fourni au Tribunal administratif, le repère du temps annuel de travail, c'est 1 820 heures, alors que la règle, c'est 1 607, et les employés communaux font moins de 1 607 heures. Je ne sais pas d'où est sorti ce chiffre de 1 820 heures assez extraordinaire, il n'empêche que c'est sur cette base-là qu'est calculé le temps mis à disposition des personnels dans les écoles.

**M Éric Malléjacq :**

Encore une fois, nous n'allons pas à refaire ici ce débat et ce problème des 1 820 heures est un des éléments qui nous pose souci. Bien évidemment, je sais très bien que le temps de travail d'un agent ici à Concarneau, n'est pas 1 820 heures. C'est l'une des raisons qui font aussi que nous avons fait appel. Mais encore une fois, je ne veux pas rentrer dans le détail.

Je précise que le chiffre de 1 820 heures n'a pas été produit par la ville.

**M André Fidelin :**

Bien après ces échanges, et je pense que nous avons suffisamment argumenté sur ce dossier. Maintenant, nous allons laisser la justice faire son chemin et nous en reparlerons certainement ensuite.

Si vous le voulez bien, nous allons voter ce forfait communal aux écoles privées. Attendez, nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. Aujourd'hui il y a une procédure en cours à la Cour d'appel. Nous nous sommes déjà largement exprimés et nous n'allons pas interférer. Je pense qu'il y a eu suffisamment d'échanges constructifs, nous allons laisser le Tribunal juger sur cette affaire et puis c'est tout.

Quels sont ceux qui sont pour ce forfait communal aux écoles privées ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 1 ABSTENTION (Mme BOIDIN).**

**M André Fidelin :**

Très bien. Alors, le point n°4, je vais repasser la parole à Alain Échivard, il s'agit de l'évolution de la bourse au permis de conduire.

4	Éducation - jeunesse : Évolution de la bourse au permis de conduire
---	---

**M Alain Échivard :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ?

**M Pierre-François Bonneau :**  
Oui, c'est juste une question sur les 13 jeunes qui ont obtenu ces aides, combien d'entre eux ont obtenu le permis de conduire ?

**M Alain Échivard :**  
Vous me posez une bonne question. J'espère qu'ils l'ont obtenu. Sinon, je ne verrai pas l'intérêt du dispositif.

**M Pierre-François Bonneau :**  
C'était juste à titre d'information. Je pense qu'il n'était pas inintéressant de le savoir.

**M Alain Échivard :**  
Je pense qu'ils l'ont obtenu, je peux vous rassurer.

**M André Fidelin :**  
Très bien, c'est un soutien de la municipalité auprès des jeunes pour l'obtention d'un permis de conduire. Nous savons que c'est très cher et que c'est un plus. Il n'y a pas d'autres observations ? On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**  
Éric Malléjacq pour l'éducation jeunesse et la dynamisation de l'ALSH.

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Éric, c'est un dossier qui a été largement évoqué lors de la dernière commission éducation-jeunesse. Qui veut intervenir sur ce dossier? Oui, Mme Le Meur ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Effectivement, cela a fait l'objet d'un grand temps de discussion au sein de la commission et je remercie d'ailleurs M Malléjacq de nous avoir fourni le projet pédagogique dans ce document, puisque nous n'avions pas eu la chance de pouvoir en prendre connaissance lors de la commission, ce qui nous semblait quand même la moindre des choses, si on veut discuter d'un dossier d'une manière globale. Plusieurs dossiers concernant l'enfance et la jeunesse recueillent notre approbation, vous l'avez vu. Celui-ci ne rentre pas dans ce cas de figure pour deux raisons essentielles. Tout d'abord parce que nous sommes opposés, tant sur le fond que sur la forme, au déménagement de l'accueil de loisir à l'école de Kerandon. Nous l'avons déjà dit, je ne vais pas revenir en détail là-dessus. Cela ne nous semble pas une bonne chose du tout. Dans ces conditions, nous ne croyons pas en l'hypothèse d'une redynamisation de l'ALSH dans ces lieux pour différents sujets liés à son implantation géographique. Vous évoquez que des réunions pour donner une bonne information aux parents d'enfants usagers de ce service vont avoir lieu. L'absence d'un véritable temps de concertation en amont avec les parents nous pose un problème, c'est problématique et ça aurait peut-être permis d'ajuster certaines choses. En commission, on nous a répondu qu'il y avait eu des échanges informels avec les parents et que de toute manière le projet pourrait évoluer. Je pense que nous aurions pu gagner du temps en faisant une concertation en amont. En tout cas cela nous semble plutôt insuffisant sur ce point. Il y a des choses positives. Il y a des choses qui existaient déjà pour la plupart. Il n'y a pas de nouveauté véritable. Nous avons aussi émis, je dis nous parce que j'étais avec ma collègue Marianne Jan, qui était d'accord avec moi là-dessus, qu'il fallait revoir, ce n'est pas précisé là, mais je suppose que ce sera le cas, que nous le reverrons à une prochaine commission, la problématique des accueils et des temps d'inscription des mini-camps. Cela me semble aussi important. J'aurai une dernière question, nous l'avons déjà posée lorsque le déménagement du centre de loisirs été évoqué, je n'ai toujours pas de réponse. Nous aimerions savoir quels sont vos projets pour le Centre Auguste Dupouy, à Foch, parce qu'à partir du moment où vous décidez de fermer le centre, il nous aurait semblé normal d'avoir des hypothèses ou des projets envisagés. La dernière fois que nous vous avons posé cette question, on nous a répondu qu'il n'y avait rien. On ne peut pas laisser ce bâtiment comme ça fermé. Est-ce que vous avez avancé dans cette réflexion ? Auquel cas, nous aimerions connaître vos projets pour le Centre Auguste Dupouy. Merci.

**M André Fidelin :**  
Éric ?

**M Éric Malléjacq :**

Je vais bien évidemment répondre à ces différentes interrogations en commençant par vous remercier déjà pour la qualité des échanges que nous avons eu l'autre jour en commission, même si la commission a été un petit peu longue. Je pense qu'elle était utile. Quant à votre 1<sup>ère</sup> remarque sur un projet qui n'a pas été fourni au préalable à la commission. Honnêtement, je ne pouvais pas vous le fournir avant, dans la mesure où on me l'a présenté le matin même. Je n'y peux rien, c'est comme ça. C'est un travail qui a été fait par toute l'équipe d'animation. J'ai eu le document le vendredi matin et la commission était le vendredi après-midi. Je suis désolé, je ne pouvais pas faire autrement. J'en ai pris connaissance à 10h30 le vendredi matin. Peut-être un poil avant vous mais pas beaucoup plus. Ce n'est pas un souhait de rétention d'information, c'est simplement un hasard du calendrier. Veuillez m'en excuser. Ceci dit, c'est aussi un travail de fond qui a été mené par les animateurs. Je tiens ici à saluer la qualité de leur travail. Comme le dit le dossier de présentation, c'est un travail que nous avons commencé depuis plusieurs années, au moins deux ou trois ans. Les animateurs ayant fait par eux-mêmes le diagnostic de certains dysfonctionnements ou de choses qui devaient être améliorées au niveau du centre de loisir. Il y ont planché par groupe et pour mettre sur pied plusieurs propositions. Vous disiez tout à l'heure qu'effectivement qu'il y a des choses qui existaient avant, bien évidemment, personne n'a la prétention de dire que tout sort de rien et ce n'est bien évidemment pas le cas. Il y a des choses qui fonctionnaient très bien avant et il y a eu des choses qui fonctionnaient moins bien. Voilà la proposition que nous avons. Nous souhaitons que cela fonctionne.

J'ai noté que vous êtes sur le fond et la forme, opposés au déménagement. Sur la forme, vous avez mis en exergue le manque de concertation. Je vais quand même rappeler les différentes étapes. Elles ont été rappelées brièvement dans la note mais je vais quand même les reprendre. À l'origine du projet, et je le rappelle, c'est quand même la qualité de l'accueil au niveau du Centre de loisirs qui a été la base de tout, l'origine. Cette qualité qui peut être améliorée au niveau de l'accueil du centre de loisirs, ce sont les parents qui nous l'ont dit. Quelque part, on ne peut pas dire que l'avis des parents n'ait pas été pris en compte. C'est le

premier point.

Le deuxième point, c'est toute la phase de concertation, que vous considérez comme mauvaise, ou en tout cas insuffisante. Après que cette idée ait été évoquée, la 1<sup>ère</sup> des choses à faire était de prendre contact avec les enseignants et l'éducation nationale. On allait mettre les pieds dans une école, il était bien évident qu'il fallait auparavant prendre l'avis des personnes principalement concernées, avec comme priorité, nous l'avons dit en commission, c'est une école, et l'école est prioritaire sur le centre de loisirs. Cette concertation a eu lieu auprès de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, les enseignants etc... sur la faisabilité et la pertinence de ce déménagement. Nous avons par ailleurs, contacté la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale). Ensuite, il y a eu ce conseil d'école qui a été rappelé tout à l'heure dans la note. J'aurai aimé pouvoir avertir le conseil d'école plus tôt. Ceci dit, je pensais le faire au mois de novembre, je ne l'ai pas fait parce que cela tombait deux jours avant un conseil municipal, et je trouvais qu'il était dommage que les parents d'élèves soient au courant avant les élus. C'est la raison pour laquelle je préférerais que nous en parlions en conseil municipal, parce que je sais que ce serait le cas, pour que vous ne le découvriez pas de manière fortuite. Troisièmement les parents, le projet pédagogique qui s'appuie également sur des constats qui ont été transmis par les parents aux animateurs. Là aussi, peut-être d'une manière informelle, je vous l'accorde, il n'empêche que l'avis des parents a été pris en compte. L'information des parents : les parents en ont aussi parlé aux directeurs ou directrices successifs du centre de loisirs. Enfin, il y aura cette réunion d'information, le 31 mars qui permettra de répondre aux questions légitimes des parents, c'est tout à fait normal. Ils ne vont pas vers l'inconnu mais vers un changement, et le changement est toujours générateur d'inquiétudes. On peut le comprendre. Ça nous permettra aussi d'expliquer le fonctionnement du nouveau centre, et je rappelle aussi que c'est un schéma que nous avons déjà utilisé lors de la mise en place des nouveaux temps d'activité périscolaire sur toutes les écoles de la ville où nous avons fait et là aussi, saluons le travail des animateurs et du personnel du service éducation pour leur implication dans ces différentes réunions d'information pour expliquer le fonctionnement.

À mon avis la discussion a eu lieu à différents niveaux, peut-être pas de la façon que vous auriez souhaité, mais n'allons pas dire qu'il n'y a pas eu de discussion et en tous cas les parents n'ont pas été oubliés. D'autre part, sur le fond, je ne vais pas revenir sur ce que nous considérons comme étant le bien fondé de ce déménagement. On peut tout à fait ne pas être d'accord avec nous. On peut aussi dire que l'on est partial. Ceci dit, je vais vous lire un extrait d'un courrier qui nous a été transmis et qui émane de la Directrice adjointe de la DDCS qui est venue visiter le centre de l'école de Kerandon. Il y a eu une rencontre entre le nouveau directeur du centre de loisirs et cette personne.

« Le Directeur a également précisé cette intention pédagogique et la démarche qu'il a initiée pour redynamiser son équipe d'animation et adapter son projet pédagogique. Cette personne a informé de votre intention de transférer l'accueil de loisirs dans les locaux de l'ancienne école de Kerandon. Cette décision me paraît tout à fait justifiée. Ces nouveaux locaux devraient être plus adaptés à l'accueil des plus petits et à l'organisation des activités. Une visite de ce nouveau site sera prochainement faite par la suite pour la capacité d'accueil. Tout semble désormais en place pour permettre un fonctionnement harmonieux de cet accueil dans l'intérêt des enfants et des familles ».

On peut effectivement ne pas être d'accord sur le fond, mais il y a d'autres personnes qui elles le sont. Après pour le projet sur Foch, ce n'est pas à moi de répondre.

**M André Fidelin :**

C'est aussi une façon de ne pas stigmatiser le quartier de Kerandon et l'ouvrir à la population et aux services publics. C'est une bonne raison.

Sur le site de Foch, pour l'instant, il n'y a aucune décision de prise. La 1<sup>ère</sup> orientation était de transférer le centre de loisirs à Kerandon du fait aussi que Kerandon, au niveau des locaux scolaires, occupe la moitié à peu près de l'ensemble. Il y a une disponibilité importante. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous n'avons rien décidé sur le site de Foch.

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste pour préciser certains points. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas eu de concertation, j'ai dit que cela avait été insuffisant. Ça a été insuffisant, pas sur le retour des parents qui font toujours des remarques sur les activités, sur l'accueil etc... Cela a été insuffisant sur l'information principale du déménagement sur Kerandon. C'est là où je pense qu'il aurait mérité d'avoir une concertation et des réunions comme cela a été le cas par exemple, sur la préparation des TAP. Cela aurait mérité un peu plus de concertation et d'échanges avec les usagers. Voilà.

**M André Fidelin :**

Très bien. Je pense que l'échange a été complet. Oui.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, deux remarques. Il faudrait éviter de parler de l'ancienne école de Kerandon comme cela vient d'être fait. L'ancienne école de Kerandon n'est pas fermée que je sache. D'autre part, je vais redire ce que j'ai déjà dit en commission. L'évolution dont il vient d'être fait mention à la fois de l'école et du centre de loisirs aurait mérité que cet espace soit inclus dans le périmètre du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) qui a été négocié

entre un représentant de l'État et la ville de Concarneau. Ce périmètre compte bien sûr l'ensemble des bâtiments de Kerandon, mais aussi l'Espace Jeunes et aussi la rue de Quimper, ce qui me paraît un peu surprenant. Cela aurait mérité que ça fasse partie du CUCS. C'est une erreur majeure, me semble-t-il.

**M André Fidelin :**  
Le CUCS n'existe plus.  
**Mme Nicole Ziegler :**  
Le contrat de ville.

**M André Fidelin :**  
M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**  
Je suis un peu étonné de votre réponse sur le fait que vous n'avez pas d'idée sur ce que vous allez faire du Centre Auguste Dupouy. Je trouve cela particulièrement imprévoyant. Je ne comprends pas que l'on puisse vider des lieux, surtout majestueux comme ceux d'Auguste Dupouy, anciens, sans savoir du tout ce que l'on va en faire.

**M André Fidelin :**  
Peut-être que vous avez des idées à nous donner ?

**M Antony Le Bras :**  
J'en ai peut-être, j'en aurai peut-être à d'autres occasions. Moi, ce qui me plairait, c'est que le Maire de la ville ait des idées sur ce sujet. C'est plutôt à vous d'en avoir, d'ailleurs des idées sur l'avenir de ce centre Auguste Dupouy. C'est toujours inquiétant de quitter des lieux comme ceux-là, parce que l'on sait très bien que des lieux vides vont très vite se détériorer. Je ne voudrais pas que cela nuise à ce bâtiment-là qui mérite sûrement plus que de telles imprécisions.

**M André Fidelin :**  
Cela fait très longtemps déjà qu'ils sont vides.

**M Antony Le Bras :**  
Pas totalement.

**M André Fidelin :**  
Très partiellement. Oui, Éric.

**M Éric Malléjacq :**  
Je n'interviendrais pas sur Foch, j'interviendrais sur la remarque de Nicole tout à l'heure, concernant l'inclusion de l'école dans le quartier réglementaire.

Dans la nouvelle géographie prioritaire, il y a un quartier prioritaire qui a été mis en place. Nous n'allons pas revenir sur les critères qui ont été mis en place par l'État et qui sont des critères de x % de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il se trouve que l'école ne pouvait pas être incluse dans ce quartier réglementaire. En revanche, nous avons demandé à ce qu'il soit inclus dans le quartier vécu. Ce qui lui permettra de bénéficier d'une attention particulière, de la même façon que l'Espace Jeune.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric pour ce complément d'informations. Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M., MM BONNEAU, LE BRAS).**

**M André Fidelin :**  
Je repasse la parole à Alain Échivard, concernant le dispositif de soutien au BAFA, comme chaque année.

**M Alain Échivard :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Est-ce que vous avez des informations ?

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Sur ce sujet non plus, on ne peut pas vous suivre. L'orientation que vous prenez, en réduisant drastiquement le nombre de jeunes concernés, passant de 15 à 5, vous dénaturez complètement l'objectif de ce dispositif qui a été mis en place il y a douze ans maintenant. J'ai entendu quelqu'un dire tout à l'heure que le permis de conduire avait un coût. Le BAFA en a aussi un important. Ce dispositif permettait, et je pense qu'il avait une nécessité dans son dispositif initial, d'aider les jeunes notamment pour compléter leur formation et obtenir plus facilement un emploi saisonnier puisque le BAFA est le premier diplôme qui est demandé, c'est le minimum. Quand ce dispositif a été mis en place, il répondait à 2 orientations précises. Tout d'abord avoir du personnel formé pour nos structures d'animation, et le partenariat avec les CEMEA permettait d'avoir une maîtrise du contenu que les CEMEA proposaient, ce que nous allons maintenant perdre, mais aussi et surtout d'aider les jeunes à se former. C'était un soutien que nous leur apportons à travers une politique jeunesse ambitieuse. Cet objectif-là disparaît et c'est là-dessus que nous ne sommes pas d'accord. Vous réduisez cela uniquement au besoin de la ville en matière de saisonniers. Les justifications peuvent se comprendre. Le recrutement pour les TAP, c'est Ok mais il aurait fallu garder quand même un nombre de places beaucoup plus important que 5, pour continuer à aider les jeunes et à affirmer, ce qui n'est plus le cas que la ville de Concarneau soutien sa jeunesse. Face à cela, nous ne sommes pas favorables au choix politique que vous faites ce soir. Ça perd pour nous tout son sens. Nous voterons contre cette évolution du dispositif de soutien au BAFA.

**M André Fidelin :**  
Merci Mme Le Meur. Est-ce que tu peux répondre, Alain ?

**M Alain Échivard :**  
La réponse est dans la présentation. C'est vrai qu'il y a une diminution de candidats en fin de compte pour assurer des postes d'animateurs sur l'été. Ça répond si vous voulez, du fait que pour éviter la précarité, il a fallu pour les TAP, engager des futurs animateurs. Pour éviter d'être employés sur 10 mois, ils seront employés sur 12 mois. Les deux autres mois, juillet et août, ils iront remplacer les animateurs que nous avions avant. Deuxième chose, maintenant, ces animateurs qui sont embauchés sur 12 mois, qui une partie de l'année sont sur les TAP, vont apporter certainement plus de garanties au niveau des équipes d'animateurs. Là on ne porte pas de jugement, mais sur les animateurs qui étaient recrutés, il y en avait un certain nombre où il y avait des défaillances. Là il y en aura moins, nous apportons une qualité au niveau de l'accueil des enfants. C'est une première chose mais c'est important. Il comprendront déjà le fonctionnement du service jeunesse, c'est un plus aussi. Il sont très vite identifiés, ce sera plus facile d'organiser les projets et les différentes activités pour la saison estivale.  
Je tiens à vous préciser que si on prend le nombre d'animateurs cette année, pour l'été prochain, c'est le même nombre, c'est même supplémentaire. Quand on ajoute les animateurs « TAP » plus les autres animateurs, il n'y a pas de réduction au niveau des postes pour cet été globalement.

**M André Fidelin :**  
Merci Alain de cette précision. Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Je partage l'avis de Gaël Le Meur. L'idée centrale de soutien au BAFA n'était pas seulement de soutenir un besoin exprimé par la ville, mais c'était d'offrir à des jeunes, notamment en difficulté financière, une aide pour avoir une ouverture sur un éventuel métier d'animateur, y compris hors de la ville. C'était vraiment aider des jeunes concarnois à rentrer éventuellement dans un milieu professionnel et avoir accès à un diplôme qu'ils ne pouvaient pas se payer. C'est vrai que l'on passe de 15 à 5, ce n'est pas considérable, ceci dit, je pense qu'un certain nombre de gamins aujourd'hui, ont besoin de ce BAFA et de cette aide de la ville pour pouvoir espérer mettre un pied dans le milieu professionnel. C'est dans ce sens-là que la ville va au-delà de ses propres besoins en émettant un geste de solidarité vis à vis des jeunes.

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

J'entends bien ce que vous dites. En fait vous réexpliquez oralement ce que vous avez expliqué tout à l'heure, M Échivard, mais vous ne répondez pas. Nous, ce que nous dénonçons-là, c'est une véritable régression en matière de soutien à la jeunesse concarnoise, dans le domaine de la formation. C'est tout. Je ne doute pas que les personnes qui ont été recrutées pour les TAP donnent satisfaction, je dis juste que c'est une véritable régression en matière de soutien à la jeunesse. Voilà, c'est tout.

**M Alain Échivard :**

Vous dites une régression, c'est une évolution du dispositif. C'est une première chose. On vous a posé, si vous voulez le problème. C'est un axe que nous prenons. Faites nous confiance, globalement au niveau du service jeunesse, nous accompagnons les jeunes dans les différents secteurs. Vous pouvez nous faire confiance là-dessus.

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Je vais compléter un petit peu. C'est vrai que nous nous préoccupons quand même de l'avenir de notre jeunesse, nous allons l'annoncer ce soir, mais l'école de voile de Concarneau vient d'être labellisée « Centre de formation ». Nous sommes en train, avec Yannick Postic, de voir les modalités pour faire bénéficier aux jeunes concarnois qui nous accompagnent déjà depuis plusieurs années, et qui sont aide-moniteurs, d'un soutien de la ville, par un dégrèvement sur le coût des stages et leur permettre d'accéder au niveau d'encadrants pour les activités voile d'été, et en plus leur garantir du travail au niveau des structures, que ce soit au niveau de Concarneau mais aussi Port-La-Forêt et Cap-Coz. Nous avons normalement la capacité d'accueillir une douzaine de Concarnois sur ces formations qui sont programmées pour le printemps. Nous venons d'avoir l'agrément et effectivement nous ne l'avons pas encore passé dans les budgets. Pas plus tard que cet après-midi, j'étais avec le directeur départemental de la jeunesse et des sports, pour valider aussi les hébergements. Cela rajoute une douzaine de jeunes qui vont être formés aux cinq qui vont avoir le BAFA. Nous arrivons à des chiffres assez comparables, et nous avons non seulement une formation, mais aussi derrière un travail saisonnier garanti une fois qu'ils auront ces formations.

**M André Fidelin :**

C'est un changement d'orientation qui a pour but aussi d'apporter accompagnement et soutien pour les activités concarnoises d'abord, et cela me paraît logique. M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

Juste un petit bémol, c'est que pour pouvoir encadrer sur des activités nautiques, il faut déjà avoir une compétence nautique. Il faut déjà avoir fait des stages de formation, alors que pour un BAFA, aujourd'hui, n'importe quel jeune peut commencer une formation BAFA.

**M André Fidelin :**

Nous sommes bien d'accord. Cela n'a rien à voir. Mais ce sont des orientations générales. Le BAFA n'a rien à voir avec la formation voile.

**M Xavier Calvarin :**

En terme de niveau, cela n'a rien à voir. En terme de soutien à la jeunesse, c'est la même finalité.

**M André Fidelin :**

Nous allons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M., MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

**M André Fidelin :**

M Malléjacq, subvention exceptionnelle DRE, séjours classes de découverte.



**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Dans cette délibération, en somme, il y a deux éléments. Il y a le financement du DRE, et nous devons aussi abonder la caisse des écoles qui s'autofinçait parce qu'elle avait un matelas précédent, et ce matelas est épuisé. À un moment donné, il faut réapprovisionner. Aujourd'hui pour la caisse des écoles, je te laisse le soin, Éric de rappeler la participation de la ville par la caisse des écoles pour le domaine scolaire, si tu veux bien ?

**M Éric Malléjacq :**

La caisse des écoles est un organisme important parce qu'il a un rôle à la fois de soutien des familles en difficulté auxquelles on demande de financer des voyages de découverte. Les voyages de découverte ne sont pas que des voyages d'agrément, ce sont des voyages qui ont une vraie vocation pédagogique. Il ne serait pas normal que des enfants ne puissent pas y aller au prétexte que leurs familles n'en ont pas les moyens. La caisse des écoles est là pour aider ces déplacements. C'est un poste important. D'autre part, la caisse des écoles a aussi une vocation d'aider financièrement des jeunes qui sont en études supérieures dont on sait que ce sont des études qui coûtent cher, pour les aider, certains jeunes ont la possibilité de demander des prêts d'honneur à remboursement différé et sans intérêt auprès de la caisse des écoles. C'est quelque chose qu'il faut savoir, beaucoup de jeunes ne le savent pas. D'autre part, d'autres aides, il y en a beaucoup, je ne vais pas les énumérer toutes, elles peuvent aussi aider à prendre en compte une quote-part des frais de restauration de cantine scolaire pour des enfants qui sont scolarisés dans d'autres villes du fait de leur handicap par exemple, c'est une chose importante. D'autre part, nous avons aussi souhaité aider la promotion de l'enseignement public en aidant financièrement les élèves de CM2 à se déplacer pour la visite des collèges publics. D'autre part, nous avons également considéré qu'il était utile que la caisse des écoles intervienne en aidant financièrement les fonds sociaux collégiens et lycéens des collèges et lycées publics. Fonds sociaux qui eux aussi comme leur nom l'indique ont une vocation sociale et sont faits pour aider les familles en difficulté, par exemple pour payer leurs frais de cantine. La caisse des écoles a un rôle vraiment important. Rôle d'ailleurs, il faut le souligner que depuis quelques années nous avons étendu. Nous avons également fait une promotion auprès des collèges et lycées publics de l'action de la caisse des écoles qui reste méconnue. On espère en tout cas que les jeunes sauront frapper à la porte de la caisse des écoles parce que c'est sa vocation.

**M André Fidelin :**

Merci Éric. Qui veut intervenir ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce qui vient d'être dit par M Malléjacq est totalement vrai et à souligner. Je voulais vous dire qu'heureusement que cette caisse des écoles était bien pleine à votre arrivée, depuis votre arrivée aux affaires de la ville, vous ne l'avez absolument pas abondée.

**M Xavier Calvarin :**

Il n'y avait pas à le faire....

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, mais je rappelais quelque chose qui mérite d'être souligné. Il faudra peut-être un jour à penser y mettre un peu d'argent. Elle est très utilisée, et comme je l'ai dit, de manière tout à fait intéressante.

**M André Fidelin :**

Le but de cette délibération est d'abonder le budget de la caisse des écoles comme l'a rappelé Éric Malléjacq. J'en suis le Président, et nous avons, lors des dernières années étendu la participation de la caisse des écoles sur différents secteurs de manière à permettre aux familles qui sont économiquement faibles que leurs enfants participent également aux activités scolaires. Oui, Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**

Je vois qu'auparavant, 7 600 € étaient versés chaque année. Sur quels critères avez-vous décidé de ne plus alimenter la caisse ?

**M Xavier Calvarin :**

Parce qu'ils ne dépensaient pas.

**Mme Marianne Jan :**

Il ne dépensaient pas ? Il n'y avait personne à avoir des difficultés de cantine ? Sur les projets que vous avez énoncés aujourd'hui et qui sont très bien, ce n'est pas la critique de ce qui est fait, est-ce qu'avant cela

n'existait pas ? C'est cela que je veux dire. Si la caisse était bien alimentée avant, et qu'il n'y avait plus rien dedans c'est qu'il y a des choses qui ont été faites. Mais est-ce que cela a été limité à cause de ça ?

**M Éric Malléjacq :**

Pour répondre très clairement, non seulement les actions n'ont pas été limitées mais elles ont été étendues, c'est-à-dire que les aides dont vous parliez tout à l'heure c'est-à-dire les aides à la cantine par exemple, existaient déjà en 2008 lorsque nous sommes arrivés, ainsi qu'une bonne partie des actions, il faut le reconnaître mais nous les avons également étendues. Non seulement, nous avons repris des actions qui étaient déjà en place, nous n'en n'avons supprimé aucune, mais nous avons étendu le champ d'actions et les domaines de compétence de la caisse des écoles. Bien évidemment, comme le soulignait M le Maire, il arrive un moment où il n'y a plus d'argent. Mais dans un premier temps, nous n'en n'avons pas remis parce qu'il y en avait. Maintenant, le fait de prendre la décision de remettre de l'argent, montre bien également qu'on reconnaît et de manière très claire, l'intérêt et la nécessité absolue de la caisse des écoles.

**Mme Gaël Le Meur :**

En commission, il a été précisé qu'il y aurait une étanchéité de la partie DRE et de la partie caisse des écoles. Je ne sais pas de quelle manière cela sera possible, mais c'est vrai qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une mauvaise compréhension là-dessus. Il y a deux objectifs très différents, tant sur le DRE que sur la caisse des écoles. Les réunions concernant la caisse des écoles ne sont pas très fréquentes, il serait bien à mon avis que nous ayons une fois par an ou tous les deux ans, je ne sais pas quelle peut être la fréquence, une évaluation et un bilan, de l'utilisation, tant du DRE que du budget caisse des écoles au niveau de la commission enfance, par exemple.

**M Éric Malléjacq :**

Oui, c'est tout à fait envisageable. Pour cette histoire de porosité entre les deux enveloppes, vous savez comme moi que les crédits en particulier les crédits d'État qui sont affectés aux contrats de ville ou au DRE, sont des crédits fléchés. Il n'est pas question d'aller les utiliser à tort et à travers pour autre chose. D'autre part, il faut comprendre que la caisse des écoles, dans ce dispositif-là, dans le cadre local du contrat de ville, la caisse des écoles est un organisme par lequel l'argent transite, c'est tout. Cela s'arrête là. Il faut, pour des questions réglementaires qui m'échappent complètement, qu'il y ait un organisme tel que la caisse des écoles, un CCAS ou un GIP pour pouvoir manipuler cet argent-là. Nous avons considéré qu'il était plus logique d'utiliser la caisse des écoles que le CCAS, dans la mesure où le DRE est à vocation scolaire ou en tout cas enfance-jeunesse. La proximité entre la caisse des écoles et ce domaine-là était naturelle, c'est la seule raison.

**Mme Gaël Le Meur :**

....micro non branché..... dans l'autre sens.

**M Éric Malléjacq :**

De toute façon on y veillera.

**Mme Gaël Le Meur :**

Les crédits d'État sont eux fléchés, pas ceux concernant la caisse des écoles.

**M André Fidelin :**

Oui, bien sûr.

Bien, nous passons au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

**M André Fidelin :**

Nous allons laisser la parole à Alain Nicolas sur les domaines financiers, dans un premier temps, la fiscalité directe locale, fixation des taux d'imposition 2015.

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Il est évident qu'une telle délibération mérite une explication. Nous sommes dans une situation difficile, comme toutes les collectivités locales aujourd'hui qui sont à la même enseigne. Je le disais tout à l'heure, les dotations qui sont réduites chaque année et qui vont se réduire encore plus chaque année jusqu'en 2017. Des paramètres supplémentaires sont venus se greffer à ces baisses de dotations, dont Alain nous parlera.

Sachez que quand nous parlons des taux d'imposition, nous devons penser tout de suite aux budgets de fonctionnement. Nous devons penser également que le budget de fonctionnement doit être obligatoirement équilibré. Nous ne sommes pas comme l'État et la dette de l'État.

Nous, collectivités locales, nous devons avoir un budget équilibré, avec tous les éléments négatifs que nous rencontrons aujourd'hui, pour présenter un budget équilibré. Nous avons évoqué, lors de la présentation du BP, l'augmentation de 5 % avec un point d'interrogation concernant les bases physiques. Nous connaissions à cette époque, les bases forfaitaires puisqu'elles étaient déterminées par rapport à la loi de finances 2015. Nous connaissions cette augmentation de 0,90, mais nous attendions les bases physiques. Je laisserai Alain présenter ces paramètres, qui malheureusement ont modifié les données.

Les rythmes scolaires, la nouvelle grille indiciaire, la DGF, l'actualisation du seuil d'exonération de l'IR et de la TH, construction du centre de secours, frais financiers, remboursement d'emprunts, le BAC, tous ces éléments - là malheureusement, font qu'aujourd'hui, notre budget de fonctionnement est délicat et que cela nécessite un réajustement au niveau des taux d'imposition et de la fiscalité des ménages. Nous savons très bien que malheureusement, l'État se désengage de plus en plus. Ce n'est pas pour autant qu'il diminue les impôts. Aujourd'hui, ils ne gardent que les compétences régaliennes, l'éducation nationale, la justice, la défense, la police, j'en oublie peut-être.

Mais malheureusement, toutes les autres compétences qui étaient assurées par l'État, vont devoir être prises par les collectivités locales ou territoriales, communautés de communes ou d'agglomération. Ce n'est pas pour autant que nous aurons des dotations supplémentaires. Nous sommes confrontés aujourd'hui, à un paramètre difficile. On va peut-être nous dire que ce sont des choix. Et bien non, ce sont tout d'abord des contraintes. Si on tient compte des rythmes scolaires, de la grille indiciaire, de la DGF, nous sommes dans notre BP 2015, sur une majoration contrainte de notre budget de fonctionnement d'un million d'euros. À partir de là, un million d'euros c'est environ 7,5 points sur les taux d'imposition. Nous proposons une augmentation de 5 %. En parallèle, nous devons également prendre des dispositions pour réduire les frais de fonctionnement parce que comme dans toutes les communes, vous savez je suis bien placé, en temps que Président de CCA, je sais ce qui se passe dans les autres communes de notre territoire, malheureusement, tout le monde est à la même enseigne. À un moment ou à un autre, si ce n'est pas cette année, ce sera peut-être l'année prochaine, malheureusement, le levier de l'impôt sera révélé dans les communes parce que pour avoir cet équilibre budgétaire, on sera bien obligé d'y passer. Ou alors, on sera peut-être obligé, dans les années futures de réduire le service public à la population parce que les communes n'auront plus les moyens d'assurer le service public que l'on assure aujourd'hui. Après, il y aura des choix politiques qui seront à prendre, des choix difficiles mais il faudra bien les prendre.

Alain, je te laisse expliquer sur le plan technique, certaines choses, chacun son rôle.

**M Alain Nicolas :**

Il y a trois lignes de charges nouvelles. Quand je dis charges nouvelles, elles ont commencé en 2014, ce n'est pas qu'en 2015. Il y a deux lignes de charges nouvelles qui sont d'une part les rythmes scolaires, ça coûte de l'argent. Ils ont été chiffrés à 110 000 euros en 2014 et 116 000 euros pour 2015. Ce qui fait un total net d'environ 230 000 euros, une fois perçues les subventions et le fonds d'amorçage.

La grille indiciaire représente sur les deux exercices et un régime de croisière 285 000 euros. On l'a retrouvée en 2014 et 2015. Une fois cumulé, cela fait 285 000 euros.

Le montant forfaitaire de la DGF a été diminué de 287 000 euros en 2014, et 490 000 euros en 2015. Il y a à 15 jours, est apparue l'actualisation du seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu avec un impact sur la taxe d'habitation de 4 %. Ceci transformé en chiffre, fait 310 000 euros de forfait de DGF en moins. Sur l'exercice 2015, nous sommes aux alentours de 1 million 70 de charges nouvelles ou....

**M André Fidelin :**

Excuse-moi Alain, là, ce n'est pas la DGF. En ce qui concerne la DGF en 2014, c'est moins 257 000 euros, en 2015, c'est 490 000 euros en plus.

**M Alain Nicolas :**

Tout à fait, c'est ce que je disais.

**M André Fidelin :**

Les 310 000 euros, nous ne sommes pas sur la dotation, nous sommes sur l'exonération.

**M Alain Nicolas :**

Oui, tout à fait, ça c'est vrai. Les 310 000 euros, c'est sur l'actualisation du seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation. Je suis d'accord. Cela fait bien 310 000.

En 2015, cela fait 1 million 71 de charges nouvelles ou de recettes en moins. Sur les deux exercices, cela fait 1 568 000 euros de charges nouvelles ou de recettes minorées. Étant entendu effectivement que les 310 000 ne sont pas de la DGF mais concernent la taxe d'habitation et l'impôt foncier sur le bâti.

Là-dessus, il faut financer. Les 5 % dont parlait M le Maire représentent 580 000 euros à peu près de recettes supplémentaires qui font moins de la moitié des charges nouvelles et des recettes en moins. C'est simplement ce que je voulais dire.

**M André Fidelin :**

Voilà pour la présentation. Qui veut intervenir sur ce sujet ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'aime bien parce que quand vous sentez que ça va être critique vous m'appelez Mme Ziegler, sinon vous me dites Nicole. Je vais finir par vous dire, oui, André.

**M André Fidelin :**

Non, mais maintenant, c'est plus clair.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, ce soir...

**M André Fidelin :**

Avec tout le respect que je vous dois.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, moi aussi.

Ce soir, nous aurions tellement aimé vous dire mea-culpa, nous nous sommes trompés, nos prédictions étaient erronées, vous n'avez pas menti aux concarnois. Comme promis dans votre programme électoral, vous n'augmentez pas les impôts. L'estimation de vos investissements passés, la Maison des associations, l'épicerie sociale, la rue de Trégunc, travaux achevés au plus vite à la fin de votre mandat passé. Cette estimation était juste. L'endettement se résorbe. Hélas, hélas, hélas ! Ce soir, vous persistez dans le mensonge. Oui, la baisse des dotations de l'État. Oui, les charges nouvelles. Mais avant vos promesses électorales, vous saviez tout cela. Début 2013, nous l'avions écrit dans Sillage. Chacun peut le vérifier. Permettez-moi juste de lire un passage de notre Tribune de janvier 2013 écrite plus d'un an avant les élections municipales. « La participation des collectivités au redressement des comptes publics est annoncée dans un pacte de compétitivité ». Nous annonçons alors une baisse des concours de l'État pour les deux années 2014 - 2015 et bien sûr pour les années suivantes. Vous auriez dû alors tenir un langage de vérité aux concarnois, et anticiper cette nouvelle donne financière. Ce soir vous êtes dos au mur. Le dos au mur par la faute des dépenses de vos adjoints que vous n'avez pas su canaliser. Le dos au mur à cause des 3 millions d'euros d'écart entre vos prévisions budgétaires d'investissement et vos dépenses lors du mandat passé. Le dos au mur à cause des budgets successifs insincères, bouclés par l'inscription aux recettes de cessions de biens virtuelles alors que les dépenses, elles étaient toujours réelles. Ce soir vous optez donc pour une augmentation des impôts de 5 %. Les concarnois apprécieront. Ceux qui sont propriétaires, mais aussi ceux qui payent la taxe d'habitation et qui sont parfois dans une grande précarité. Ce soir, nous leur demandons de nous écouter. Cette augmentation est pour partie, la cause d'une gestion municipale passée désastreuse. L'avenir ne s'annonce guère plus souriante. M le Maire, l'un de vos anciens adjoints a déjà annoncé sur les réseaux sociaux que bien avant la fin du dernier mandat, vous aviez décidé d'augmenter les impôts. Il faudra aussi payer les frais de fonctionnement de la ferme du Moros, de l'espace Guy Cotten, de la maison des associations. Autant de dépenses importantes que vous avez délibérément ignorées et qui doivent aujourd'hui causer des nuits blanches à votre adjoint aux finances. Vous et vos adjoints, surtout ceux du mandat passé, ne pourrez pas vous dérober plus longtemps et occulter vos responsabilités. Vous ne pourrez pas demander à CCA et donc aux autres communes de financer vos dépenses non budgétées, par exemple le fonctionnement de la ferme du Moros. Vous ne pouvez pas décemment demander aux autres collectivités de financer les promesses que le Maire de Concarneau continue de faire. Enfin, et cela nous inquiète, comme vous tous certainement, l'endettement de la ville repart à la hausse. Une autre politique est possible. Regardez autour de vous. D'autres communes y arrivent, mais il est vrai que la gestion des six années passées pèse moins dans leurs comptes. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de choix politiques, je voudrais simplement dire que le choix politique du gouvernement, c'est 50 milliards d'économies, alors que votre famille politique, c'est 100 milliards. Alors, oui les baisses des dotations de l'État, mais si elles sont importantes, elles pourraient être bien pires.

**M André Fidelin :**

Bien, qui veut intervenir sur ce sujet ? Oui, Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Il y a un certain nombre de choses qui viennent d'être dites. Je vais quand même les reprendre les unes après les autres.

**Mme Nicole Ziegler :**

C'était au Maire que je posais les questions.

**M André Fidelin :**

Rassurez-vous, je vais vous répondre.

**M Xavier Calvarin :**

Et aux anciens élus, si j'ai bien compris, du mandat précédent. Je vais même m'adresser aux élus du mandat qui nous précédait.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ah bien oui, encore !

**M Xavier Calvarin :**

Encore, oui. Je pense que la mémoire est quelque chose qui est très importante dans la vie politique et qu'il faut se rappeler ce que chacun a été capable de porter à l'époque où il avait en charge justement des destinées de la ville.

Vous nous dites que nous avons promis de ne pas augmenter les impôts cette année. Je vois que notre Président le fait aussi à la télévision. Alors que quasiment une commune sur deux va être obligée de le faire, justement pour compenser le désengagement de l'État. Désengagement, que d'ailleurs dans le Sillage, c'est dommage que vous n'êtes pas remontés suffisamment loin, lorsque le Gouvernement était d'une autre couleur, et qu'il se contentait de bloquer la DGF, vous nous parliez de désengagement inadmissible de l'État en soutien aux collectivités. Pourtant, à ce moment-là, on ne faisait que bloquer la DGF, on ne la diminuait pas. Mais effectivement, les comptes de l'État étaient déjà dans le rouge comme actuellement. Le discours a changé en fonction de la couleur du Gouvernement. Vous nous avez parlé aussi des 3 millions de surplus de dépenses qui ont été faites. Je voudrais d'ailleurs corriger car nous ne sommes pas à 3 millions mais à 1 million 2 ou 1 million 3. Je voudrais comparer avec d'autres dépenses, parce que vous savez très bien comme moi, vu les responsabilités que vous avez, que lorsqu'il y a des programmes importants il y a souvent des surprises. Je voudrais juste parler du Pont de Térénez dont vous connaissez très bien le financement.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce n'est pas loyal.

**M André Fidelin :**

Nous allons rester sur des considérations locales.

**M Xavier Calvarin :**

Ce sont des considérations locales.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce qui est valable pour moi....

**M Xavier Calvarin :**

Non, non mais là c'est juste pour rappeler à tout le monde que les augmentations des dépenses ne sont pas le propre de Concarneau. Que toute collectivité qui mène des projets a bien souvent à en assurer....

... *brouhaha*...

**M André Fidelin :**

Vous voulez bien laisser parler M Calvarin ? On vous a laissé parler, M Le Bras.

**M Xavier Calvarin :**

....à en assurer des dérapages.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît ?

**M Xavier Calvarin :**

Je vais quand même continuer. Je pense que quand on est conseiller ou élu, on a une certaine liberté de parole. Je pense que vous l'utilisez suffisamment souvent pour éviter de le reprocher aux autres. Ces surplus de dépenses, nous pouvons les comparer à ce qui était fait précédemment, parce que je crois me rappeler qu'en 2007, il y avait un stade de rugby qui avait été lancé et qui était chiffré au départ du lancement, à un peu moins d'un million cinq. Au final, nous sommes arrivés à plus de deux millions là aussi. Si vous faites les calculs

il y avait 33 % d'augmentation. Ce projet avait aussi été lancé en fin de mandat où vous aviez déjà un endettement de 35 millions, pour porter l'endettement final à 38 millions au budget de 2008. Il s'agit là des rappels des différents points qui existent. Il est vrai que certaines promesses sont difficiles à tenir quelle que soit d'ailleurs la circonstance. Mais, ne venez pas nous reprocher des dépenses qui ne seraient pas justifiées. Quand vous parlez de la ferme du Moros, quand vous parlez des différents bâtiments que nous avons fait, il y a peu de temps, dans un conseil précédent, vous nous reprochiez le manque de soutien aux associations. Tous ces bâtiments-là sont à disposition des associations. Elles sont pour faire vivre ces associations. Elles ont effectivement un coût d'entretien et de fonctionnement, en contre-partie, je vous rappelle que nous nous sommes séparés d'un certain nombre de bâtiments, que nous voulons encore nous séparer d'un certain nombre de bâtiments, pour aussi équilibrer les charges de fonctionnement. Cette réflexion, je vous assure que nous l'avons eue. Quand je vois les économies faites lors du mandat précédent au niveau énergétique malgré ces nouveaux bâtiments, vous avez vu l'article il y a peu de temps, nous arrivons quand même à une consommation énergétique inférieure de 20 % à ce qui était précédemment le cas. Vous voyez que nous pouvons très bien avoir de nouveaux bâtiments, et avoir une politique de contrôle des dépenses. C'est un certain nombre de points que je voulais apporter à ce débat. C'est vrai que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons ces contingences au niveau des budgets, mais pour être élu depuis déjà 7 ans, ou bien plus, j'avoue que c'est la première année où nous avons eu autant de difficultés, les uns et les autres à établir ces budgets. Au delà de la baisse, il y a aussi des engagements. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi Kerandon où nous avons un engagement financier qui est important. Kerandon, qui n'a pas fait l'objet du soutien de l'État, ni ANRU 1 ni ANRU 2 (Agence nationale pour la rénovation urbaine), effectivement, c'est le conseil général pour une bonne part, les bailleurs sociaux et la ville qui sont obligés de financer ces projets mais ce qui nous coûte quand même des sommes importantes. Sommes bien plus importantes que des grosses collectivités qui ont bénéficié des ANRU, des aides justement de la politique de la ville. Il y a le port où là aussi nous nous sommes engagés de manière à soutenir l'activité économique. C'est un choix mais c'est un choix qui est basé essentiellement sur la défense de l'emploi. Toutes ces contraintes font qu'effectivement, le budget est difficile à élaborer. Ces 5 % d'augmentation, on vous l'a dit, correspondent à peu près à la moitié de la charge nouvelle. Ce n'est pas facile, on le reconnaît, mais ne venez pas nous reprocher systématiquement tout ce qui a été fait. C'est bien souvent en contradiction avec des propos que vous avez même formulés ici. Quand je vois le désengagement que l'on nous a reproché au niveau des associations, toutes les structures dont vous avez parlé tout à l'heure, sont des structures qui servent à des associations.

**M André Fidelin :**

Merci Xavier pour ces précisions. Il est évident que vous parlez beaucoup des investissements. Il est vrai que sur le dernier mandat, nous avons réalisé des équipements structurants pour la population, pour les associations qui sont importants. Peut-être que ce qui avait été fait précédemment n'était pas suffisant aussi. Aujourd'hui, on peut toujours nous reprocher ces équipements. Au delà de ces investissements, ce qui est important, quand on parle du budget, on parle bien des taux d'imposition qui relèvent du budget de fonctionnement. Si on fait allusion, par rapport aux investissements que nous avons fait, et que ça génère des dépenses supplémentaires dans le fonctionnement de ces équipements. Mais comme disait Xavier, on a éliminé aussi d'autres équipements qui n'étaient pas fonctionnels. Nous avons fait le maximum pour réduire les dépenses de fonctionnement, c'est pour cela que j'insiste sur les dépenses de fonctionnement. Quand on parle de budget de fonctionnement, il faut savoir que nous avons des dépenses incompressibles. Toutes les collectivités locales aujourd'hui sont dans l'effet ciseaux. C'est-à-dire que nous avons des dépenses qui sont incompressibles. Par exemple, les subventions que nous donnons aux organismes extérieurs, je parle par exemple du SDIS, et bien d'autres qui chaque année, sont en évolution. Quand on parle du poste de dépenses du personnel qui représente 54 % du budget, chaque année, ce poste est en évolution. Pourquoi ? Parce que nous avons des obligations statutaires et une évolution chaque année dans le cadre de l'augmentation des échelons, des indices, nous l'avons vu et bien d'autres éléments. Il est évident que notre souhait est d'essayer au mieux quand il y a des départs en retraite de réorganiser mais ce n'est pas facile, parce que dans une collectivité, il y a une multitude de services et notre souhait est que ces services soient à la disposition de la population.

D'un côté, nous avons les recettes qui diminuent, on peut parler des dotations, ce sont des recettes qui diminuent. De l'autre côté, nous avons des dépenses qui augmentent. Le levier est difficile à trouver.

Tout cela est mathématique. On devra faire des choix, on devra peut-être prendre des décisions qui seront drastiques dans les années futures, comme les autres collectivités locales, mais nous essayons de faire pour le mieux et rendre le service à la population, le plus efficace possible. J'ai là les premières données du compte administratif 2014, nous pouvons penser que c'est quand même révélateur puisque nous nous sommes désendettés de 3 millions d'euros depuis 2008. Vous allez me dire, que ce n'est pas officiel, d'accord, mais ce sont des éléments dont il faut tenir compte. Si dans le dernier mandat, nous avons réalisé un nombre important d'équipements, nous avons assuré le service à la population et néanmoins, nous nous sommes désendettés de 3 millions d'euros pour retrouver une durée de désendettement de 10,8 années. Je vous l'accorde, ce n'est peut-être pas tout à fait officiel. Vous vous en fichez peut-être, mais pour nous, ce sont quand même des éléments qui sont flatteurs parce que malgré tous les équipements que nous avons réalisés, nous avons quand même sur l'exercice 2014, grâce à toutes les décisions qui ont été prises entre les élus et les services, nous avons pu réaliser des économies et c'est tant mieux. Aujourd'hui, nous en sommes-là. Il y a un effet ciseaux dans tous les budgets de fonctionnement. Les recettes qui baissent et les dépenses qui augmentent. Il faut prendre des décisions.

Tout à l'heure, Alain parlait de 300 000 euros parce que l'État a relevé le seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu, c'est 10 633 euros mini. L'incidence c'est 300 000 euros. Nous l'avons appris il y a quelques semaines. L'État le savait depuis octobre 2014. Le receveur du Trésor public le sait depuis octobre. Nous, nous l'avons appris il y a deux semaines. Si ça il fallait le prévoir en 2013, là ce n'était pas facile. Et 300 000 euros, ce sont 3 points d'impôt. Alors, oui, nous serons obligés de prendre des décisions, et des décisions qui seront difficiles, mais comme toutes les communes aujourd'hui. Je peux vous dire qu'il va y avoir des décisions qui vont être difficiles. C'est la purge. Les dotations auraient pu baisser progressivement mais là, c'est vraiment 1,5 million de baisse de dotations jusqu'en 2017, ce n'est pas rien. Évidemment, quand on est pas aux affaires, et que l'on a seulement un œil critique, c'est beaucoup plus facile que quand on a la gestion et que l'on est garant des deniers publics et que l'on se doit d'être efficace et bienveillant. Ce n'est pas facile.

Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Je vais être bienveillant et je vais reprendre les termes utilisés par M Nicolas. Il a expliqué tout simplement qu'il y avait, d'après lui, un million de charges supplémentaires contraintes où vous n'êtes pour rien pour 2015. Justement, vous allez ponctionner les concarinois d'un million d'euros supplémentaires en 2015.

**M Xavier Calvarin :**

Non, non.

**M Antony Le Bras :**

Mais si, écoutez.

**M Xavier Calvarin :**

580 000.

**M Antony Le Bras :**

Il y a un million d'euros supplémentaires qui va être ponctionné aux concarinois. L'information est là, elle vient du service finances. Il y a un petit tiers 315 000 euros qui provient de la hausse des bases décidée par l'État, d'accord. Soit dit en passant, l'immense majorité des Maires qui avait promis durant la campagne des élections municipales de ne pas augmenter les taux d'imposition, se contentera de ces augmentations des bases par respect de la parole donnée aux électeurs. Mais pas vous. Contrairement à vos engagements électoraux, pris il y a moins d'un an, vous décidez d'augmenter les taux et ainsi ponctionner de 683 000 euros de plus les contribuables concarinois. Prétendre que c'est pour compenser la baisse de la DGF, c'est un peu culotté. Ce n'est pas que ça, ce n'est pas possible. La DGF est de 447 000 euros, vous ponctionnez d'un million d'euros supplémentaires

**M André Fidelin :**

Nous n'avons pas les mêmes chiffres, c'est étonnant.

**M Antony Le Bras :**

Et bien moi, j'ai les chiffres d'Alain Nicolas.

**M André Fidelin :**

J'ai 490 000 euros, la baisse de la dotation 2015. Je vous assure que pour les 310 000 euros, nous avons appris cette nouvelle il y a deux semaines, pas plus. Il faut bien en tenir compte. C'est 310 000 euros. M Le Bras, je suis désolé, les chiffres parlent.

**M Antony Le Bras :**

Mais les chiffres je les connais très bien.

**M André Fidelin :**

Ah bon et bien écoutez alors.

**M Antony Le Bras :**

Je les ai étudiés autant que vous dans ces documents-là que vous nous avez livrés. Je les ai redemandés à M Nicolas tout à l'heure.

**M André Fidelin :**

Nous les avons eu il y a deux semaines.

**Mme Gaël Le Meur :**

Mais laissez le parler.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Et bien dites donc, qui c'est qui cause ?

**M Antony Le Bras :**

A l'instant, M Nicolas vient de dire que les dépenses nouvelles contraintes ne sont pas nouvelles. Tout cela était connu l'année dernière, quand vous avez pris les engagements électoraux. Est-ce que vous voulez revoir ces documents ? Vous en avez conservé un exemplaire ou vous avez simplement tout distribué ? Vous vous y étiez engagés. Vous savez ce que c'est un engagement ? C'est navrant. Vous donnez une image de la politique qui est navrante, en promettant au mois de mars 2014 de ne pas augmenter les impôts, et moins d'un an après en les augmentant. Vous allez me dire qu'au niveau national ils font pareil ceci cela. Remarquez qu'au niveau local tous les Maires des zones alentours ne le font pas. Ils n'augmentent pas les impôts.

**M André Fidelin :**

Mais attendez, renseignez-vous avant.

**M Antony Le Bras :**

L'immense majorité.

**M André Fidelin :**

Renseignez-vous avant !

**M Antony Le Bras :**

Lisez Le Télégramme, lisez le Ouest-France !

**M André Fidelin :**

Renseignez-vous avant !

**M Antony Le Bras :**

Vous verrez que ce n'est pas la solution choisie par la plupart des Maires.

**M André Fidelin :**

Cela va être voté là en mars dans la plupart des communes.

**M Antony Le Bras :**

Il y a déjà des communes où cela a été voté et où a été votée une stabilité et où ils se contentent de l'augmentation des bases de 0,9, voilà.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir sur ce dossier ? Oui, Julien.

**Mme Marie Le Meur :**

« How ! »

**M André Fidelin :**

La parole n'est pas réservée à certaines personnes.

**M Julien Auffret :**

C'est pour cela que je note le « How ».

**Mme Marie Le Meur :**

Le « How », c'est parce que je ne vous ai jamais entendu, excusez-moi.

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, mais c'est bien, allez-y.

**M André Fidelin :**

Vous me direz ceux à qui je dois donner la parole.

**M Julien Auffret :**

C'est parce que je suis trop jeune que je n'ai pas le droit de parler ?

**M André Fidelin :**

Je ne sais pas.

**M Julien Auffret :**

C'est quoi.....

*Brouhaha.....*



**M Julien Auffret :**

Pour une fois que je suis là, c'est cela ? D'accord, très bien. Je peux répondre à cette attaque personnelle visiblement ?

Sachez, Mme Le Meur que je suis en même temps étudiant. D'accord ? J'aurais mon année, de manière normale, étudiante, je serai évidemment beaucoup plus présent. Je passe le CAPES dans 15 jours, donc excusez-moi mais entre les concours blancs, les examens, les oraux etc.... excusez-moi, vous me parlez....

**Mme Gaël Le Meur :**

Exprimez ce que vous avez à dire, c'est bon.

**M André Fidelin :**

Attendez, Mme Le Meur, un peu de respect, s'il vous plaît. Je sais que ce n'est pas votre habitude. Mais quand même. Un peu de respect.

*Brouhaha.....*

**M André Fidelin :**

C'est la première fois qu'il prend la parole dans ce conseil municipal. Vous le laissez parler.

**Mme Gaël Le Meur :**

Laissons le parler.

**M Julien Auffret :**

Visiblement, vous n'y étiez pas tellement. Il y a quelques secondes, je suis choqué. Je reste peut-être là-dessus, mais personnellement je suis choqué. Parce que je n'ai aucune.....

*.....inaudible.....*

Oui, dites le plus fort, ce serait mieux que vous me parliez directement que de parler à la personne qui est à votre côté. Ce serait mieux. Je reprends. Je suis choqué, je n'ai pas d'excuses à fournir, je fais des études et je ne vais pas mettre mes études entre parenthèses parce que je suis conseiller municipal. Il me semble que mes études sont aussi importantes que l'engagement dans lequel je me suis lancé il y a quelques années. Nous ne sommes pas du même parti. Nous n'avons pas les mêmes visions, mais merci de respecter l'engagement qui est aussi un sacerdoce pour ceux qui entrent en politique. C'est quand même effrayant de voir une personne qui s'est présentée aux municipales il n'y a pas si longtemps, qui n'a rien retenu visiblement de la défaite qu'elle a subie et je pense, et peut-être plus que dans ma propre majorité, je pense que ce n'était pas une défaite collective, mais beaucoup plus une défaite individuelle.

Vous me lancez sur des sujets, je vous lance sur certains autres aussi.

Bien, je n'ai pas d'excuses, je suis en études, donc merci de ne pas m'attaquer sur cela. Excusez-moi, mais parfois je suis là, et vous vous n'y êtes pas, je ne vous attaque pas parce que vous êtes en Conseil régional. Je ne vous lance pas sur des attaques personnelles merci de ne pas m'attaquer sur des attaques personnelles vers moi. D'accord ? Merci.

Vous pouvez rigoler, moi en tout cas, je n'en ai strictement rien à faire de ce que vous pensez.

**Interlocuteur non défini :**

Ce n'est pas bien, il faut aussi s'intéresser.....

**M Julien Auffret :**

Ah non, non, non, c'est sur ce qu'elle pense sur le fait que je ne suis pas là.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît.

**M Julien Auffret :**

Vous vous rendez compte quand même que nous sommes sur des questions précises et qu'elle m'attaque sur ce genre de choses. Vous vous rendez compte quand même du niveau de politique. Visiblement le parti socialiste est très bon, pour élever le débat à cette incandescence pitoyable....

**Mme Nicole Zigler :**

On ne vous avait pas entendu, on le regrette maintenant.

**M Julien Auffret :**

Je peux me taire aussi, Mme Ziegler, si vous le voulez.

**Mme Nicole Zigler :**

Allez-y, allez au fait.

**M Julien Auffret :**

Dans ces cas-là Mme Le Meur n'avait pas....

**M André Fidelin :**

Je voudrais que nous revenions sur le budget de la ville.

**M Julien Auffret :**

J'y viens.

Je suis un peu effrayé d'entendre ce que j'ai entendu au début de la part de Mme Ziegler et de Mme Le Meur.

*Inaudible.....*

**M Julien Auffret :**

Quand vous avez parlé sans micro. Quand je vous entends parler de Concarneau endetté, franchement, c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Il me semble qu'avant que nous arrivions aux responsabilités les comptes de la ville n'étaient pas au beau fixe. Il me semble même qu'une certaine tutelle avait été mise.....

*Inaudible....*

**M Julien Auffret :**

Vous contestez mais vous pourrez contester.

**M Antony Le Bras :**

Il n'y a jamais eu de tutelle, ne dites pas n'importe quoi non plus. La jeunesse n'excuse pas de dire n'importe quoi, il n'y a jamais eu de tutelle. C'est faux.

**Mme Gaël Le Meur :**

Il n'y a jamais eu de tutelle.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît, je voudrais que l'on abrège sur ce dossier-là.

**M Julien Auffret :**

Vous nous dites quand même que bien sûr, vous n'êtes pas content sur cette augmentation d'impôts. Il me semble que vous avez largement participé à l'élection d'un gouvernement qui taxe.....

*Inaudible.....*

**M Julien Auffret :**

Non, non c'est important, parce que c'est trop facile de dire que l'on augmente les impôts. Vous croyez sûrement qu'on le fait de gaieté de cœur. Bon ! On le fait parce que les rythmes scolaires ça coûte cher et on ne l'a pas décidé. On le fait parce que les baisses des dotations de l'État sont conséquentes. On a l'impression à vous entendre, que tout est de notre faute. On augmente les impôts parce qu'on en a envie, parce qu'il y a absolument aucune cause derrière. Je suis désolé, mais quand on baisse les dotations d'État aux collectivités à ce niveau-là, et que je m'entends dire que ça aurait pu être pire, franchement, dites ça à certains Maires qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts...

**M André Fidelin :**

Nous allons essayer d'abrèger. Claude voulait prendre la parole.

**M Xavier Calvarin :**

Parole de sage.

**M Claude Drouglazet :**

Je voudrais détendre l'atmosphère. Xavier Calvarin parlait d'histoire, la mienne est encore plus longue. J'ai le souvenir, quand j'étais à la place de Mme Talbot, et que lorsque Gilbert Le Bris annonçait des hausses de taux, la droite concarnoise vilipendait la gauche dépensière, la gauche irresponsable, j'en passe et des meilleures, ne connaissant pas la rigueur budgétaire, mauvais gestionnaire, etc... en mon fond intérieur, c'est vrai que je souris un petit peu. On retrouve toujours un peu les mêmes éléments. Il n'empêche que là, nous parlons des taux. Sur le plan fiscal, c'est le seul moyen qu'a l'élu local de maîtriser quelque chose dans la fiscalité locale. Effectivement, c'est indiqué ici, les valeurs locatives sont fixées par l'Assemblée Nationale, les bases d'imposition par les services fiscaux, les exonérations de taxes d'habitation par les services fiscaux. Qu'est-ce qui nous reste de liberté ? Les taux.

**M André Fidelin :**

Et les abattements.

**M Claude Drouglazet :**

Et les abattements. Je ne vais pas voter votre proposition, pourquoi ? C'est vrai que vous avez un besoin de financement de 1,3 million d'euros. À partir de là, les calculs font que vous arrivez à mécaniquement et mathématiquement, je ne vais pas revenir sur le débat politique, puisque cela a déjà été fait, mais derrière les taux, il y a des gens. Il y a des habitants. Je pense à ces habitants, lors du débat d'orientation budgétaire, à la communauté d'agglomération, je ne sais pas si les collègues s'en souviennent de ce schéma en forme de toile d'araignée, définissant les différents taux et différentes taxes des différentes communes. Concarneau était pratiquement en haut partout. C'est-à-dire que nous étions arrivés à un niveau d'imposition pratiquement au maximum. On le sait, vous êtes contribuables, moi aussi. Nous connaissons des gens qu'ils soient locataires ou propriétaires, je pense par exemple aux personnes âgées seules qui sont propriétaires de leur maison, qui sont devenues veuves, etc... qui ont du mal aujourd'hui à payer à la fois la taxe foncière et la taxe d'habitation. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que derrière le débat que nous avons eu aujourd'hui parce que nous n'avons pas parlé des contribuables, c'est quand même derrière les taux qu'on augmente. Ce n'est pas seulement 5 % d'argent en supplément par taxe que nous allons demander, c'est plus que ça. Quand on augmente les taxes d'un point c'est très lourd après. Vous avez aussi les augmentations des valeurs locatives qui vont avec etc... ce ne sera pas seulement 5 %, ce sera plus. Je n'ai pas fait le calcul, mais ce sera quand même plus. Ce que je veux dire par là, c'est que nous sommes arrivés, c'est là qu'est le paradoxe, quelqu'un de gauche dit à un Maire plutôt de droite, la pression fiscale ça suffit, nous sommes arrivés à Concarneau à un niveau de taux qui est au maximum. C'est vrai que si vous avez des difficultés l'année prochaine pour boucler votre budget, j'espère que vous ne serez pas encore tenus d'augmenter les taux. Je pense que les concarnois n'y arriveront pas.

**M André Fidelin :**

Au delà de ça, lorsque l'on dit 5 %, non, ce n'est pas 5 %. C'est sur la partie Concarneau. Après, il y d'autres éléments qui entrent en ligne de compte. Ce n'est pas pour autant que ce sera 5 %. Je rappelle également que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2009. Je le répète, depuis 2009. Cela veut dire que quelque part, nous avons maintenu l'évolution de notre produit fiscal des ménages par la hausse des bases forfaitaires, et des bases qui étaient beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui. Aujourd'hui c'est 0,9 et en général les bases forfaitaires épousent le taux de l'inflation. Évidemment, aujourd'hui l'État cale, ce n'est pas nous qui décidons de toutes façons.

*Brouhaha...*

**M André Fidelin :**

Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu. On sait bien que ce n'est pas 0,9 le taux d'inflation, mais il faut demander à l'État pourquoi. Aujourd'hui, on voit bien que les bases forfaitaires sont réduites chaque année. À un moment il faut bien prendre une décision. 2009 et nous sommes en 2015. Notre souhait, je le dis bien, c'est de ne pas augmenter dans les années futures. Là encore, on ne sait pas ce que l'État risque de nous sortir dans les mois ou les années futures. Il faudra aussi en tenir compte. On va laisser la parole à des personnes qui ne sont pas encore intervenues. Oui, François.

**M François Besombes :**

Pour reprendre Claude qui disait que derrière les taxes et les impôts il y avait des gens, c'est ça qui est important. Derrière 13 milliards qui sont demandés d'efforts auprès des collectivités, ce sont des gens. Le pire là dedans, c'est que là où on fait des économies c'est là où on a une marge de manœuvre. C'est-à-dire que l'on fait des économies sur les investissements. Là encore, derrière les investissements ce sont des gens. On voit bien que ce qui vient d'être mis en œuvre là, c'est une spirale infernale où on diminue les investissements ce qui crée des emplois en moins, des emplois en moins, cela fait des taxes en moins, etc... Ce que je voudrais dire, c'est que la ville ici, a un million ou un million deux de charges en plus ou de recettes en moins. Ce qui signifierait 10 à 12 % d'impôts en plus. Elle joue son rôle d'amortisseur parce que l'on arrive à une augmentation de 5 %. C'est la moitié du chemin, il reste une seconde moitié, et on comprend bien que ce n'est pas le bonheur, mais voilà. Là où nous pouvons être inquiets, c'est que l'année prochaine, nous serons choyés de la même manière par l'État, et il va falloir remettre cela. Comme la difficulté de cette année, vous voyez que nous n'arrivons pas à jouer l'amortisseur jusqu'au bout, on peut s'inquiéter pour l'année prochaine. Qu'est-ce qui va se passer ? Ce sont encore les investissements qui seront en moins, etc... Tout cela multiplié par les 36 000 communes en France. Je voulais pointer du doigt et ce n'est qu'un début. Le début de quoi ? Je passe le message à ceux qui peuvent parler à ceux qui décident là-haut, que ce n'est peut-être pas la bonne méthode. Voilà.

**M André Fidelin :**

Que les Français assumeront malheureusement. Nicole Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, reconnaissez puis dites-le à notre jeune collègue, que nous n'avons jamais dit qu'il n'y avait pas de difficultés. Je le redis, oui à l'augmentation des charges, oui à la baisse des prestations. Nous l'avons dit tout à l'heure, nous l'avons dit précédemment dans d'autres conseils.

M Calvarin, un budget c'est globalement qu'il faut l'apprécier. Oui, il peut y avoir des dérapages. Oui le pont de

Térénez, sauf que depuis 5 ans, le Conseil général n'a pas augmenté les impôts, et lorsque Pierre Maille a pris la présidence en 1998, l'endettement était supérieur à ce qu'il n'est maintenant. Tout cela s'apprécie globalement. Oui, il y a des dérapages, oui il y a certainement des choses à améliorer, mais voilà. Simplement, assumez vous aussi, vos erreurs. Vous avez programmé des investissements et vous avez minimisé peut-être à votre corps défendant sans le savoir, les investissements à venir. Ce n'est pas possible d'entendre M le Maire, lors d'un conseil municipal passé, avouer comme ça, comme si c'était normal, que pour la Maison des associations, le coût final est le double de ce qui était initialement prévu. Reconnaissez vos fautes, c'est tout ce que nous vous demandons. C'est tout.

**M André Fidelin :**

Écoutez, on peut parler sur ce sujet pendant des heures. Quand on parle d'investissement dans un cadre de réhabilitation, la ferme du Moros, le Pôle nautique, l'épicerie sociale, Ty Liz, ce sont des réhabilitations. Je vais en comité de pilotage régulier au Musée de Pont-Aven. C'est pareil. C'est une réhabilitation avec des surprises. Quand il n'y a qu'un équipement, cela peut aller, mais quand il y en a 4 ou 5. Mais ce n'est pas non plus une somme colossale. Nous sommes sur un dérapage d'un million, un million quatre. Les investissements que nous avons fait pendant ce mandat, quand je lis l'approche des comptes administratifs 2014, on a réduit de trois millions d'euros notre endettement. Nous sommes à 10 ou 11 % de désendettement. Quelque part, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, je ne vais pas le répéter 100 fois. Vous savez, ce sont des éléments mathématiques. C'est vrai aussi que quand on est aux affaires, on en a la responsabilité. Mais là il faut reconnaître que nous sommes dans la difficulté, comme toutes les communes. Je comprends que c'est beaucoup plus facile de votre côté de critiquer. Vous êtes là pour ça. Mais nous nous sommes aux affaires et il faut bien que nous prenions des décisions. Elles sont difficiles. Il y a l'humain. Là, nous vous avons répondu sur l'humain, quand il n'y a pas d'investissement, il y a des quantités de gens au chômage. Ça c'est de l'humain aussi. Croissance zéro, rigueur, austérité, égal chômage et égal des gens en précarité. Il faut aller jusqu'au bout de raisonnement. Oui Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Je voulais juste finir sur les compléments de dépenses puisque c'était cela l'objet. Pour les compléments de dépenses, sur les six années où nous avons eu le budget en responsabilité, nous avons emprunté exactement 9 950 100 euros. Il s'agit là de l'exercice des six dernières années. Les deux dernières années de votre exercice, vous aviez emprunté 11 millions, c'est-à-dire 6 millions au compte administratif 2007 et 5 millions au compte administratif 2008, alors que pour autant, nous étions déjà endettés à hauteur de 31 millions en début 2007. Je pense que pour avoir des leçons....

*Inaudible....*

**M Xavier Calvarin :**

Non, non, non, c'est le bilan du compte administratif. C'est indiscutable. Vous pouvez le retrouver sur le site du Trésor. Nous savons que sur ce mandat-là, pourtant, vous aviez démarré ce mandat-là avec 20 millions de dettes. Vous l'aviez terminé avec 30 millions de dettes.

Venir nous reprocher effectivement, une dépense légèrement plus importante parce qu'il y a eu des surprises sur certains bâtiments, mais avec un dérapage au niveau des emprunts qui était très limité parce que les emprunts ont été plus faibles que le désendettement, alors que pendant votre mandat précédent, vos emprunts ont explosé. Vous étiez partis de 20 millions pour arriver à 38 831 548 euros exactement. Il faut remettre les choses à leur place et peut-être discuter sur des chiffres qui sont comparables.

**M André Fidelin :**

Laëtitia Boidin veut dire quelque chose.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Oui, merci M le Maire. Je voudrais rebondir sur un élément que Mme Ziegler a mentionné, sur le fait que la ferme du Moros qui est un très beau projet culturel, de territoire et je le précise, je vais vous expliquer pourquoi. Ce projet n'est pas fait pour faire peser aux communes les charges de fonctionnement aux autres communes. Cela ne va pas être du tout le cas. C'est un projet de territoire, parce qu'il y a vraiment eu une demande de groupes d'amateurs de tout le territoire avec un collectif qui est le collectif du Moros qui s'est constitué par des musiciens de tout le territoire. Il n'y a pas que des musiciens conarnois. Nous avons sollicité l'association 4Ass'. CCA, dans le cadre des réseaux culturels, a effectivement budgété une enveloppe pour ce projet. C'est d'ailleurs un projet qui est soutenu pour une année pour l'instant, par Musiques et Danses en Finistère qui nous a vraiment soutenu dans le projet. Je ne suis pas d'accord lorsque vous dites que l'on fait peser les charges de fonctionnement, alors dans quel sens, je vous pose la question ? Vous en savez peut-être plus que moi. Je ne le crois pas.

**Mme Nicole Ziegler :**

Lorsque M Nydell a imaginé la ferme du Moros et son fonctionnement, j'ai participé avec Musiques en Finistère et Tomahawk à l'époque et il y a eu une discussion. Fallait-il que ce soit pris par CCA ? Est-ce que c'était un projet de territoire ? Ou est-ce que c'était un projet purement conarnois ? Ça a été fait par Concarneau. À

l'époque, j'ai milité comme vous, pour dire que c'était un projet du territoire. Bon, ça a été un projet concarnois, l'investissement a été fait, mais pas le fonctionnement. Maintenant on le passe à CCA ou à des communes. C'était au tout début qu'il fallait le faire.

**Mme Laëtitia Boidin :**

On ne le passe pas à CCA, il y a CCA, il y a 4Ass', on va même solliciter la Région pour savoir si nous pouvons avoir des aides. Il y a des investissements qui sont fait par la ville de Concarneau à 30 000 euros sur le matériel. Il y a une subvention qui a été votée la dernière fois. Toutes les écoles de musique bénéficieront d'un créneau horaire sur ces studios de répétition, et tous les jeunes groupes amateurs bénéficieront également de créneaux horaire. Ce sont vraiment des conditions essentielles. Cela a été vu notamment en commission culture à CCA avec les avis de toutes les autres communes.

**Mme Nicole Ziegler :**

Cela aurait dû être vu dès le départ.

**Mm Laëtitia Boidin :**

Oui, mais bon. Je n'étais pas là.

**M André Fidelin :**

Oui, alors, alors quoi ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Il faut être patient. Vous disiez remettons les choses en place, oui, j'ai envie de vous dire remettons les choses en place et arrêtons....

**M André Fidelin :**

Les balivernes.

**Mme Gaël Le Meur :**

La voix du mensonge que vous prenez, parce que les dotations de l'État, vous l'avez dit une dizaine de fois ce soir, oui, mais les dotations de l'État baissent. Pourquoi ? Pour pallier l'ardoise de 500 milliards d'euros...

**M André Fidelin :**

Restons à Concarneau s'il vous plaît.

**Mme Gaël Le Meur :**

... laissée par le précédent Gouvernement.

Alors, revenons à Concarneau.

**M André Fidelin :**

Je préfère oui.

**Mme Gaël Le Meur :**

Quand je dis que vous continuez à mentir, je ne reviendrais pas sur ce que j'ai entendu.

**M André Fidelin :**

Cela fait six ans que vous le dites.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je ne vais réagir que sur vos propos de ce soir M le Maire. Vous avez dit dans votre introduction, qu'il était possible que vous alliez réduire les services au public. Mais c'est déjà le cas. C'est déjà le cas. Par la baisse des budgets depuis 2008 vis-à-vis de certains publics, comme notamment l'enfance, la jeunesse, les scolaires, par la fermeture des écoles, par la réduction du personnel dans certains services, par la baisse des subventions au CCAS, et donc des aides qui sont déterminantes pour les plus démunis, par la baisse des aides aux associations, vous avez déjà réduit le service et la qualité du service au public.

Ma collègue a dit je crois, « vous êtes dos au mur », je vous dirai au pied du mur. Il y a un point important qui n'est pas ressorti, là dans tous les débats que j'ai pu entendre, dans tous les échanges. Nous avons pourtant beaucoup parlé des conséquences de votre politique depuis 2008, mais il ne faut pas oublier que la principale conséquence de votre gestion depuis 2008, c'est la baisse de la population, moins 1 850 personnes.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Cela reste à prouver.

**Mme Gaël Le Meur :**

Alors forcément, la conséquence, c'est forcément l'augmentation de l'endettement par habitant, qui est plus élevé que les années auxquelles semble s'être arrêté M Calvarin et dont il parle en permanence. Je ne vais pas être très longue. Je n'irais pas au-delà de ça, mais c'est pour dire qu'aujourd'hui, effectivement vous êtes au

pied du mur. Vous êtes rattrapés par la réalité que vous avez plus ou moins voulu cacher depuis un peu plus d'un an. Vous êtes rattrapés par votre mauvaise gestion. Nous avons bien une conséquence aujourd'hui par le choix que vous ne pouvez que faire à savoir l'augmentation des impôts, qui est que Concarneau a perdu en attractivité, parce que la grande différence entre il y a dix ans et maintenant, c'est qu'il y a quasiment 2 000 personnes en moins sur notre commune et que forcément il y a une incidence sur les baisses des dotations de l'État, évidemment.

**M André Fidelin :**

Ce n'est pas cela.

**Mme Gaël Le Meur :**

Concarneau, et nous l'avons dit, perd en attractivité et est entraîné dans une spirale qui ne nous convient pas et nous en avons encore la preuve ce soir, malheureusement.

**M André Fidelin :**

Merci. De toute façon, nous ne serons jamais d'accord. Cela ne va pas changer aujourd'hui, cela fait six ans que cela dure, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons arriver à nous mettre d'accord sur certains dossiers, même si nous sommes dans des situations mathématiques, pragmatiques. Ce sont des chiffres. Quelque part, il faut trouver des solutions.

Xavier pour finir, parce qu'il faut clore.

**M Xavier Calvarin :**

J'aimerais juste poser une question à Mme Le Meur. Peut-elle rappeler à l'assistance, l'augmentation des taux d'imposition sur le mandat 2001-2008. Ce serait très intéressant.

**M André Fidelin :**

Il y a prescription, sans doute.

**Mme Michelle Lemonnier :**

22 % environ.

**M André Fidelin :**

Prescription. Bien, nous allons clore.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je vais juste donner une réponse. Ce n'est pas la question de l'augmentation des impôts. Si on augmente les impôts pour en faire quelque chose, je vous rappelle, si vous voulez revenir à cette période-là, c'est dommage, parce qu'en fait, nous on veut vraiment être tourné vers l'avenir, mais à chaque fois, vous revenez à une période qui fait partie du passé, je suis désolée. Si je reviens au compte-rendu de la Chambre régionale des comptes, je vous rappelle ce que dit la Chambre régionale des comptes. Elle dit que Concarneau, sur la période 2007-2008, était suréquipée par rapport aux communes de même taille. Cela veut dire qu'il y avait une qualité d'équipements et une attractivité réelle puisque je vous rappelle que nous étions à plus de 20 000 habitants qui n'existe plus aujourd'hui. C'est tout. Voilà.

**M André Fidelin :**

Ok, très bien. Oui, Mme Le Meur et on cesse.

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste quand même, revenir sur un fonctionnement de ce conseil municipal, qui me paraît insupportable, M le Maire. Au début du conseil, vous avez demandé que ce conseil municipal se passe dans la meilleure démocratie.

**M André Fidelin :**

Oui.

**Mme Marie Le Meur :**

Je pense que vous avez laissé M Calvarin dérapé, vous avez laissé M Auffret dérapé, je trouve que vous n'avez pas joué votre rôle de Maire.

**M André Fidelin :**

Très bien d'accord.

**Mme Marie Le Meur :**

... et de Président de cette séance.

**M André Fidelin :**

De toute façon, soit je suis autoritaire, ou comment avez-vous dit Mme Jan ? Je suis un dictateur. Ou soit je

laisse trop parler.

De toute façon, là encore, nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord. Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont favorables et qui votent pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Il y a une abstention.

*Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 1 ABSTENTION (Mme MARREC).*

**M André Fidelin :**

Nous allons passer, si vous le voulez bien au sujet suivant, Alain, je te laisse la parole.

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain, est-ce que vous avez des observations ? Oui, Mme Ziegler. Ça lui fait drôle.

**Mme Nicole Ziegler :**  
C'est trop.  
Concernant le financement des cars pour les quarts de finale Concarneau-Guingamp, 2 500 euros, parce qu'il y avait certes plusieurs cars j'imagine. Est-ce qu'il y a une règle ? Est-ce que demain, si un autre club du basket ou de l'athlétisme, pardon, l'athlétisme, ce n'est pas possible, il n'y a pas de salle, il n'y a pas de terrain, ou la gym, ou du handball, allait en quart de finale...

**M André Fidelin :**  
Il ne faut pas être agressif comme ça.

**Mme Nicole Ziegler :**  
.... vous abonderiez aussi ? Ou alors c'est au cas par cas ? Ou est-ce qu'il faut mettre des règles ?

**M André Fidelin :**  
Les quarts de finale de la coupe de France. Ce sont les quarts de finale de la coupe de France. C'est un événement particulier. C'est la première fois. Il y a eu 17 000 spectateurs à Lorient. Pour Guingamp ils étaient 600 ou 700. Ils ont eu 600 ou 700 billets. Après, oui nous avons favorisé le déplacement des concarnois, en accompagnant le Club. Quelque part, c'est normal que la ville participe. C'est sûr que c'est une somme. Mais au cas par cas, nous pourrions intervenir.  
Nous sommes quand même là dans quelque chose d'exceptionnel.  
Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous passons au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix pour et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

**M André Fidelin :**  
Le point n°10 a été retiré, nous passons donc au point 11, une DBM sur le budget annexe de l'assainissement, Alain.



Conseil municipal du 19 mars 2015

10	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'eau - décision budgétaire modificative n° 1
----	---

*Dossier retiré.*

## Conseil municipal du 19 mars 2015

11	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'assainissement -décision budgétaire modificative n° 1
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 27 voix pour et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M., M LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

**M André Fidelin :**  
Le point n°12, avec la mutualisation des logiciels finances et RH entre CCA et Concarneau, c'est François Besombes qui doit présenter le dossier.

12	Moyens généraux - finances : Mutualisation des logiciels finances et RH entre CCA et Concarneau
----	---

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des interventions sur ce dossier ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Juste une petite question. Est-ce que CCA a eu à délibérer à cette modalité ?

**M François Besombes :**  
Pas jusqu'à présent. Chaque commune délibère actuellement. Une fois que toutes les communes auront délibéré cela passera à CCA. C'est passé en commission finances et en commission aménagement et systèmes d'information.

**M André Fidelin :**  
Nous pouvons voter ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

**M André Fidelin :**  
Nous passons le point 13. Le point 14, c'est de l'urbanisme. Acquisition d'un terrain non bâti à Lanriec, Marc, je te laisse la parole.

Conseil municipal du 19 mars 2015

13	Moyens généraux - finances : Demande de remboursement de la facture d'eau de la SCI « Le Passage »
----	--

*Dossier retiré.*

## Conseil municipal du 19 mars 2015

14	Urbanisme - foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - Rue Parmentier à Lanriec
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**  
Il me semble être déjà intervenue sur un sujet identique dans un précédent conseil municipal. Il me semble que le mur est déjà fait.

**M Marc Bigot :**  
C'est une régularisation pour tout vous dire.

**Mme Marie Le Meur :**  
Encore une fois, vous demandez au conseil municipal d'avaliser une chose qui est déjà terminée. C'est comme pour le terrain de la rue de Trégunc, les arbres du Porzou avaient déjà été abattus avant que cela passe en conseil municipal. Je trouve que c'est un peu dommage de le faire dans ce sens-là.

**M Marc Bigot :**  
Je l'admets sur ce dossier.

**M André Fidelin :**  
Nous pouvons passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G., LE MEUR M., MM LE BRAS, BONNEAU).*

Le point 15, acquisition de terrains non bâtis à Keramperu.

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Marc.

Nous sommes là dans la sécurisation. Nous voyons régulièrement les gamins ou même des adultes, circuler le long de cette route départementale. Là, nous nous devons d'apporter une sécurisation d'autant plus que sur cette zone il y a le Poteau vert, le cinéma, Colguen, Pôle emploi, le bowling, et bien d'autres équipements. Cela va peut-être multiplier les déplacements, y compris à pied, dans le secteur. Nous sommes vraiment sur la sécurisation. Sachez que nous avons également placé au budget 2015, 80 000 euros pour réaliser les travaux. N'est-ce pas, M Calvarin. Oui M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
J'ai un questionnement sur l'abattage des cyprès gênants. C'est vrai que ça me gêne.

**M André Fidelin :**  
Les cyprès ?

**M Claude Drouglazet :**

Je voudrais que nous en ayons vraiment la nécessité ou la preuve que c'est vraiment gênant. Nous avons tellement pris l'habitude aujourd'hui d'abattre des arbres à Concarneau, pour une raison ou pour une autre, je sais à quoi je pense. Il faut que ce soit vraiment une nécessité de sécurité ou une impossibilité de faire des travaux, dans la mesure du possible, surtout sur un secteur qui manque cruellement d'arbres, surtout de l'autre côté avec la zone industrielle qui est moche comme tout. Si on pouvait les garder, ce serait bien.

**M André Fidelin :**  
Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Il y a un problème de tracé tout d'abord, une bonne partie d'entre eux sont sur le tracé. Il sont complètement dégarnis en bas. On va enlever les saules qui sont devant sur le talus et nous allons arriver avec des cyprès qui seront dégarnis dans le bas. C'est pour cela que les riverains qui se retrouvent derrière et qui nous cèdent les terrains nous on demandé de les enlever, et à la place de monter un merlon que eux vont végétaliser à hauteur d'homme, à 1,80m à peu près pour quand même végétaliser tout cet espace là. De leur côté ils avaient déjà un peu anticipé, sur leur terrain, si vous vous arrêtez vous verrez qu'ils ont planté beaucoup de feuillus. Ils sont encore à 3 ou 4 mètres mais cela va donner un aspect sympa au site.

Il y a un 2<sup>e</sup> problème, nous enlevons aussi ces arbres, parce qu'il ne faut pas oublier que les jeunes qui se déplaceront sur ce chemin-là le feront à des heures où il faut qu'ils soient bien éclairés pour ne pas se retrouver en difficulté suite à une mauvaise rencontre. Comme l'éclairage se trouve de l'autre côté, nous avons décidé de dégager toute la partie du cheminement pour qu'elle soit complètement dégagée. C'est aussi une des raisons qui fait que nous allons enlever les arbres à cet endroit-là.

**M André Fidelin :**  
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**  
Dénomination de voie, impasse des sitelles. Je te laisse Marc préciser.

**M Marc Bigot :**

Merci de cette unanimité concernant cette question, parce que pour tous les jeunes qui fréquentent ce secteur-là. Nous avons tous des jeunes, et la nuit avec la circulation qu'il y a là, ce n'est pas vraiment évident. Merci pour eux.

16	Urbanisme - foncier : Dénomination de voie - Impasse des sittelles - Hent dall ar pokeriged
----	---

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
C'est à la demande du Maire de Beuzec, non ?

**M Alain Echivard :**  
Je n'ai pas été consulté pour cette dénomination, et je le regrette.

**M André Fidelin :**  
On y veillera la prochaine fois. C'est noté Marc.

**M Marc Bigot :**  
Oui, oui.

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M André Fidelin :**  
On continue. Vente d'un terrain non bâti, chemin de Kerhuel.

Conseil municipal du 19 mars 2015

17	Urbanisme - foncier : Vente d'un terrain non bâti chemin de Kerhuel
----	---

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Marc. Est-ce qu'il y a des observations ?  
Non ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M André Fidelin :**  
Alain Nicolas, avec la modification du tableau des emplois et des effectifs.



**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.  
Qui veut intervenir ?  
Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Quel était le rôle de l'emploi d'éducateur sportif qui est supprimé et qui passe responsable de l'école de voile-Kayak ?

**M Alain Nicolas :**  
En fait, c'est une promotion. Il s'agit de la même personne.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Ah oui, ok, d'accord. C'est moi qui me suis trompée.

**M Alain Nicolas :**  
La personne est montée en grade.

**M André Fidelin :**  
Il y a d'autres interventions ?

Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet**  
Sur une tendance qui se dessine notamment au niveau de l'encadrement, évidemment je suis favorable à la promotion interne, mais aujourd'hui, quand il y a un départ de chef de service en retraite, on le remplace par son adjoint et finalement on gagne un poste. C'est une méthode de management qui a ses limites, à mon avis. Cela peut se justifier sur le plan technique, mais je pense qu'il ne faudrait pas que cela devienne une habitude. Parce que sinon cela risque de créer un sacré problème.

**M André Fidelin :**  
Il n'y a pas d'autres interventions ? Nous pouvons voter ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M., MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

**M André Fidelin :**  
Une convention de paiement entre deux collectivités, d'un compte épargne temps, suite à la mutation d'un agent.

## Conseil municipal du 19 mars 2015

19	Ressources humaines : Convention de paiement entre collectivités des jours d'un compte épargne temps suite à la mutation d'un agent
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :  
Cela représente 3 500 €. Ce qu'il faut savoir sur le compte épargne temps, juste quelques données qui sont intéressantes pour nous tous. On peut mettre jusqu'à 60 jours sur le compte épargne temps. C'est la 1<sup>ère</sup> donnée. Chaque année, on ne peut pas mettre plus de 10 jours de congé annuel. Il n'y a par contre pas de limite sur les RTT, toujours avec le plafond de 60 jours. Lorsque l'on a cumulé des heures supplémentaires, on peut le faire à concurrence de 21 heures, soit 3 jours par an. Tout ceci avec un total de 60 jours sur le compte épargne temps. Le CET à la ville de Concarneau n'est pas rémunéré, ce qui veut dire qu'il faut le prendre en fin d'activité salariée de la fonction publique sur la ville de Concarneau. Il n'est payé que lors d'un décès et en cas de mutation, mais ceci après négociation. Voici quelques informations qui sont à connaître.

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Qui veut intervenir ?

**M Claude Drouglazet :**  
Est-ce que les élus ont le droit à un compte épargne temps ?

**M André Fidelin :**  
Il faudra trouver les critères.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 CONTRE (M ROBIN).*

**M André Fidelin :**  
Alain, je te repasse la parole.

## Conseil municipal du 19 mars 2015

20	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'un agent chargé de communication / webmaster entre Concarneau Cornouaille Agglomération et la ville de Concarneau
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.  
Il n'y a pas d'observations ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

## Conseil municipal du 19 mars 2015

21	Ressources humaines : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du responsable du service des finances de la ville de Concarneau auprès de CCA
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des interventions ?  
Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Juste une question par rapport à la convention.

Dans l'article 4, il est mis que la ville s'engage à mettre à disposition à titre gratuit le CAC pour deux événements annuels, l'arbre de Noël et le repas de fin d'année. C'est très bien. Sauf que, et on l'a souvent dit ici, et mes collègues en commission....

**M Alain Nicolas :**  
C'est le coup d'avant là.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Oh, je suis avant ! Je reviens.

**M Alain Nicolas :**  
Ce n'est pas la peine.

**M François Besombes :**  
Tu es très écouté.

**M Alain Nicolas :**  
Parfois, c'est moi qui n'écoute pas.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Vous aviez l'air tellement pressé.

**M André Fidelin :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**  
On enchaîne Alain, avec le COS, Mme Le Meur avait l'air pressée.

22	Ressources humaines : Convention entre la ville de Concarneau, le CCAS de Concarneau et le Comité des œuvres sociales (COS)
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
J'en étais à c'est très bien. Je continue. C'est très bien de mettre le CAC à disposition pour ce type d'événements, mais ça pose question par rapport à d'autres associations. C'est vrai qu'il faudrait à notre sens, harmoniser le fonctionnement, les gratuités, de manière à ce qu'il y ait une équité de traitement. Je fais référence à un refus qu'a eu récemment la chorale des Kanerien ar mor, par rapport à un concert qu'ils organisent cette année fin mars. Ce concert permettra de récolter des dons pour la mucoviscidose. Il s'agit du concert cœur à cœur, et ça nous tient à cœur d'en parler parce que je pense qu'il y a des actions pour lesquelles la ville, par la gratuité, ça ne va pas chercher loin, je crois que la location de la salle est aux alentours de 50 €, ce pourrait être un geste de la ville que de soutenir, on encourage souvent les associations à faire ce type d'actions, il y a là un esprit et un objectif tout à fait positif. Il nous semblerait normal que la ville apporte son aide et nous réitérons la demande de clarification sur le fonctionnement et les procédures vis-à-vis de l'ensemble des associations de Concarneau.

**M André Fidelin :**  
Laëtitia.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Oui, je vais vous répondre.  
Mme Le Meur, je suis tout à fait d'accord avec vous, ce sont de belles actions et nous aimerions bien les soutenir. Nous avons beaucoup de demandes en ce sens. Aujourd'hui, nous avons un équipement qui coûte très cher à la ville et dans un souci d'équité, si on octroie la gratuité à cette association, il y a d'autres belles actions aussi à côté et pour lesquelles nous n'avons pas forcément accordé la gratuité.  
Je suis également d'accord avec vous, il faut revoir le fonctionnement, c'est pour cela qu'il y a une réunion avec toutes les associations pour qu'elles nous fassent part de leur avis et de leur souhait et des méthodes qu'elles voudraient bien que nous adoptions, tout en ayant un état d'esprit. Aujourd'hui, quand on met le CAC à disposition, ça a un coût. Un coût de mise à disposition du personnel, un coût de fonctionnement. Il y a eu effectivement un refus pour cette association, ce n'est pas de gaieté de cœur que je le faisais, mais dans un souci d'équité par rapport aux autres associations pour lesquelles nous avons également refusé la gratuité.

**M André Fidelin :**  
Merci Laëtitia. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**  
Ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> année qu'ils font ce concert-là. Les autres années, la salle était gratuite. Pourquoi pas cette année ?

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Nous avons voté les tarifs du CAC lors d'un dernier conseil municipal. Vous ne l'avez peut-être pas voté, mais en tout cas les tarifs ont changé aujourd'hui, pour le week-end en tout cas, c'est payant, contrairement à avant.

**Mme Marie Le Meur :**  
Le fond est discutable.

**M André Fidelin :**  
Est-ce que nous pouvons voter ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

**M André Fidelin :**  
Je vais donner la parole à Laëtitia sur la convention entre les Filets bleus et la ville de Concarneau.

## Conseil municipal du 19 mars 2015

23	Culture : Renouvellement de la convention entre l'association l'œuvre des Filets Bleus et la ville de Concarneau
----	--

**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir ?  
M Bonneau,

**M Pierre-François Bonneau :**  
Bien évidemment, nous voterons favorablement vis-à-vis de cette convention, ayant participé à la commission culture, nous avons participé à ces travaux-là. Juste un regret, je trouve dommage que l'œuvre des Filets-Bleus, et indirectement la ville de Concarneau soient redevables d'une location du parking de la CCI. Je trouve que c'est tout à fait dommageable, même si je sais que la ville n'a pas de responsabilité là-dedans.

**M Antony Le Bras :**  
La ville a quand même une responsabilité. Vous demandez quand même que les Filets-bleus aient lieu à cet endroit, alors que pendant des décennies, cela s'est bien passé à un autre endroit où c'était gratuit. Je préférerais que ces 8 500 € aillent plutôt dans les caisses du comité pour développer le côté artistique, plutôt que d'aller dans les caisses de la CCI, pour en plus obliger le festival à aller à un endroit qui ne satisfait pas non plus les concarnois. Je ne comprends pas en fait pourquoi il y a cette obstination.

**M André Fidelin :**  
Cela n'engage que vous.

**M Antony Le Bras :**  
Mettons que cela n'engage que moi. Je pense que si vous discutez avec des Concarnois, vous verrez qu'il y a quand même des gens qui regrettent.

**M André Fidelin :**  
On va bien en trouver.

**M Antony Le Bras :**  
Je pense qu'ils sont même peut-être bien majoritaires. Les membres de l'association, les premiers préféreraient retourner à l'endroit initial, face à la Ville-Close, place Jean-Jaurès. Je ne vois pas pourquoi vous vous obstinez à vouloir imposer ce lieu qui est coûteux aussi pour le contribuable, parce que ces 8 500 €, quitte à la recherche d'économies voilà une belle économie.

**M André Fidelin :**  
Ce sont des choix. Qui veut intervenir ? Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**  
C'était un peu dans le même sens, c'est même d'ailleurs dans le même sens qu'Antony. Je fais appel à vous justement pour cette histoire de parking de la CCI. Parce que 8 500 € de location pour les Filets-bleus, ce serait effectivement mieux dans la caisse des Filets-bleus. Je faisais appel à vous pour intercéder auprès du Président de la CCI pour qu'il puisse participer à cet événement en faisant la gratuité au Festival des Filets-bleus. Je vous fais confiance pour le motiver à faire un geste....

**M André Fidelin :**  
Je sais ce qu'il va me répondre.

**Mme Marianne Jan :**  
....pour la promotion de Concarneau et de la ville maritime.

**M André Fidelin :**  
Il va me parler du déficit du port de Concarneau à la CCI. N'est-ce pas M Drouglazet ?

**Mme Marianne Jan :**  
Le déficit du port de Concarneau ne doit pas être assumé par le Festival des Filets-Bleus.

**M André Fidelin :**  
Ce n'est pas le cas non plus.

**Mme Marianne Jan :**

Il y a 8 500 € qui vont dans la poche de la CCI quand même. Je trouve que le prix de la location est quand même excessif aussi.

**M André Fidelin :**

Nous aussi. Nous sommes au mois d'août, il s'agit du manque à gagner par rapport à l'utilisation du parking pendant cette période à laquelle on ajoute l'électricité, la location des armoires électriques etc...

**Mme Marianne Jan :**

Il y a effectivement des choses qui peuvent être considérées, mais le prix est quand même élevé.

**M André Fidelin :**

Ce n'est pas par manque de discussion.

**Mme Marianne Jan :**

Peut-être qu'on ne tape pas assez fort. Vous voulez que l'on vous aide ? On ira.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ? Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Je voulais avoir une réponse à ma question, et autre que c'est une question de choix. De manière à faire une économie de 8 500 € et satisfaire les demandes du comité, pourquoi ne pas revenir à l'endroit initial ?

**M André Fidelin :**

M Besombes.

**M François Besombes :**

Cela fait déjà 4 ou 5 ans que nous discutons avec les différents partenaires du port, qui sont la chambre de commerce et le Conseil général, et tout le monde s'est mis d'accord pour que cet espace-là soit un espace événementiel. Il faut se dire qu'il y a un lieu à Concarneau qui doit être conçu pour pouvoir accueillir des événements majeurs. Il faut petit à petit, faire en sorte que ce lieu-là, je pense notamment à d'autres choses qui se passent en centre-ville et qui pourraient évoluer pour aller dans cet espace-là. Vous étiez-là Mme Ziegler, et c'est bien précisé comme ça sur le plan du port. Tout simplement.

**M André Fidelin :**

Dans un autre sens, il y a aussi le manque à gagner par rapport au marché. Brouhaha....

Au 15 août, la place de l'office de tourisme n'est pas suffisante, ou alors on réutilise le parking de la CCI mais ce n'est pas jouable.

**M Antony Le Bras :**

Dans la même logique, il y a la fête foraine, pourquoi la fête foraine vous ne la mettez pas là ?

**M François Besombes :**

Justement, j'ai ouvert la porte là-dessus, j'ai dit qu'il y a d'autres événements qui se passent en centre-ville, et qui doivent pouvoir évoluer vers cet espace-là. Parce que justement nous avons défini un espace pour accueillir de l'événementiel. Il faut des équipements, des branchements électriques etc... nous avons cet espace-là qui a cette vocation-là.

**M Antony Le Bras :**

A chaque fois, vous allez indemniser les forains et les associations pour aller louer le parking de la CCI ?

**M François Besombes :**

Non, non non. Il ne faut pas arriver au fait d'indemniser, il faut que dans les discussions, nous arrivions à ce que cet espace-là soit un espace événementiel. Vous me parlez de généralisation, ce que je vous dis c'est que dans les discussions il faut que nous arrivions à ce que cet espace soit dédié pour cela, et qu'il ne fasse pas l'objet de facturation des propriétaires. Ce n'est pas la propriétaire mais en l'occurrence le concessionnaire qui émet les factures et il faut que le propriétaire et le concessionnaire s'entendent pour qu'on arrive à cela.

**M André Fidelin :**

Ce qu'il faut faire, c'est qu'il y ait une modification de cet espace-là. Effectivement, c'est la CCI qui en a la gestion, mais quelque part, c'est quand même un parking de la ville, par rapport au port, il n'y a pas de lien. Nous sommes quand même au centre-ville. Je pense qu'il y aura une évolution dans le futur. Nous verrons.

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Pour continuer dans le même esprit qu'Antony Le Bras, l'argument, à l'heure actuelle ne tient pas. Le schéma

d'aménagement du port défini un certain nombre de choses, mais on n'y est pas. Tous les événements ne se passent pas au niveau du parking de la CCI. L'exemple de la fête foraine en est un criant parce que pendant 4 semaines il pose un certain nombre de questions et de difficultés. On ne comprend pas pourquoi vous vous obstinez parce que la seule demande du comité des Filets-bleus, c'est justement de revenir sur cet espace qui est totalement, lui, équipé, qui en plus serait une forme de reconnaissance quelque part de leur action. Je pense que tout le monde sera d'accord autour de cette table, pour dire que le festival se démène pour chaque année proposer et trouver des actions originales, pour financer tout cela. Si je ne me trompe pas puisque j'ai assisté à la dernière assemblée générale, la part de l'aide de la ville représente entre 8 et 10 % du budget total des Filets-Bleus. C'est vrai qu'ils émettent régulièrement cette demande de pouvoir retourner sur ce lieu-là. Je ne comprends pas et on ne comprend pas que vous n'y accédiez pas parce qu'il n'y a rien qui justifie de pouvoir continuer à les mettre là-bas alors qu'ils ne sont pas contents. Mais en même temps d'évoquer un élément qui est de dire que c'est un lieu qui est événementiel, mais tout ne s'y passe pas, donc qu'il n'y a pas qu'un lieu événementiel à Concarneau. Il serait légitime, jusqu'à ce que ce parking devienne véritablement un lieu événementiel, que vous puissiez accéder à la demande du Festival des Filets-bleus. Je rappelle aussi que la CCI qui décide d'organiser un certain nombre d'événements même sans l'accord de la ville, ne se permet pas, elle de demander des subventions aux différentes collectivités. À un moment, il faut quand même poser et clarifier les responsabilités et les rôles de chacun. De donner 8 500 € alors que l'on peut s'en passer, et que vous nous avez dit pendant toute la première partie du conseil qu'il y a une baisse des dotations, qu'il faut des recherches d'économies et autres, vous ferez coup double, à savoir de satisfaire une partie de la population de Concarneau, de satisfaire le Comité des Filets-bleus, et de faire des économies intelligentes parce que ça n'a pas lieu d'être de verser cette somme-là.

**M André Fidelin :**

Tu veux clore François ?

**M François Besombes :**

Si vous remettez les Filets-bleus sur la place où ils étaient avant, pour ensuite les remettre là où ils vont être demain parce que c'est un lieu destiné à accueillir des événements, on ne va pas faire que ça. Deuxièmement, il faut entendre les inquiétudes du Festival des Filets-bleus parce qu'ils sont responsables de leur chiffre d'affaire, de leur équilibre financier. S'ils occupent un lieu qui pose des problèmes d'attractivité, ils en sont responsables, parce que c'est l'équipe financière qui va faire en sorte de récupérer l'année suivante.

On voit bien qu'il n'y a pas forcément un lien entre le lieu et l'attractivité du Festival parce que l'année dernière on était bien sur l'espace événementiel du Quai Carnot, et nous avons un excédent de financement sur l'année. Vous voyez bien que c'est plus une question de date. Et donc justement, sur la date nous avons mis de la souplesse. Ce n'est pas forcément sur le lieu qu'il faut intervenir. Si vous dites que concernant le schéma portuaire ça n'avance pas, il faut peut-être vous intéresser à qui pilote l'affaire. Ce n'est pas ici en tout cas.

**M André Fidelin :**

Nous allons clore sur ce dossier parce que tout le monde s'est suffisamment exprimé. Nous n'allons pas rejouer la partie de ping-pong habituelle chaque année et nous n'allons pas faire de clientélisme, s'il vous plaît.

Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

**Mme Nicole Ziegler :**

J'avais une question sur le CAC.

**M André Fidelin :**

Là nous sommes aux Filets-bleus.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, mais le CAC pour les Filets-bleus.

**M André Fidelin :**

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 1 CONTRE, (M DROUGLAZET), 3 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, M LE BRAS) (Mme JAN). Mmes LE MEUR Gaël et LE MEUR Marie ne prenant pas part au vote.***

**M André Fidelin :**

Merci. Laëtitia, tu continues pour une demande de subvention à la DRAC.



**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia. Je pense que ton sujet n'a pas intéressé les gens, apparemment en tout cas certains. C'est dommage parce que c'était un sujet intéressant. Qui veut intervenir ?

**M Claude Drouglazet :**

Non, c'est parce que les services nous interrogeaient sur les votes que nous avons eus précédemment. Ce n'est pas sur la délibération elle-même mais sur le service du patrimoine. Est-ce que le remplacement de la directrice qui est partie a été prévu ?

**Mme Laëtitia Boidin :**

Il y a une remplaçante intérimaire jusqu'au mois de juillet-août. Le concours a été programmé, le jury se réunira le 13 mai.

**Mme Marianne Jan :**

Donc si elle est reçue, elle est gardée sur Concarneau.

Inaudible.....

**M Antony Le Bras :**

J'ai été interpellé ce matin à l'école maternelle en amenant ma fille, par une institutrice, qui me signalait qu'elle avait reçu un courrier de la mairie, j'espère que vous allez me rassurer. Ce courrier indiquait que l'opération « Ma tête se balade en ville » allait dorénavant être facturée, il parlait de 4 € par enfant alors que jusqu'à présent c'était gratuit.

**M André Fidelin**

Est-ce que quelqu'un peut répondre ?

**Mme Laëtitia Boidin :**

Je peux répondre. Avec Éric Malléjacq, dans le cadre du dispositif « Ma tête se balade en ville », et des nouvelles tarifications du CAC, il y aura une tarification.

**M André Fidelin :**

Pour le CAC.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Oui, c'est pour le CAC.

**M Antony Le Bras :**

Elle m'en parlait ce matin et le risque, qui est évident, est que les instituteurs devront de plus en plus, et ils le vivent mal, demander à chaque fois de l'argent aux parents pour ce type de sortie. La conséquence de cela, c'est qu'ils vont moins s'investir dans ce type d'événements et que vous allez en diminuer le nombre de participants. Vous finirez par dire que ça n'intéresse pas les instituteurs et vous finirez sans doute par supprimer cet événement qui était pourtant un événement de qualité.

**M André Fidelin :**

Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Parce qu'on parle du CAC, je reviens sur ma question. Je sais c'est un peu bête dans l'opposition, on se sert de tout. Samedi dernier le CAC a été loué aux Filets-bleus. Dans la convention qui a été votée tout à l'heure, on parle du CAC et de la réservation du CAC pendant la période du Festival.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Effectivement on parle des hébergements au centre municipal Auguste Dupouy et de la restauration au Restaurant Foch. Il y a une convention spécifique qui concernera l'occupation du CAC. Ce sera dans une convention spécifique à venir.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'ai été très surprise du manque d'éclairage du CAC samedi soir.

**Mme Marie Le Meur :**

M Calvarin est arrivé et la lumière fût.

**Mme Nicole Ziegler :**

Est-ce que c'était une prestation supplémentaire que le Festival n'a pas pu régler ou est-ce que c'était un problème technique ?

**M Xavier Calvarin :**

C'est un problème personnel et non pas un problème technique. Je vous rassure, on n'avait pas limité l'utilisation de l'éclairage. La personne ne savait pas tout simplement comment l'allumer.

*Inaudible.....*

**M André Fidelin :**

On a réagit, mais c'était un peu long. Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Comment s'est inscrit l'évolution de « Ma tête se balade en ville » dans la tarification ? Nous avons voté les tarifs il n'y a pas très longtemps, il ne me semble pas qu'il était précisé une participation des familles. Il ne me semble pas non plus avoir vu cela en commission, mais je peux me tromper parce que je n'y suis pas en permanence. J'y vais dès que je peux. Mais c'est quand même dommage. On est exactement dans la même configuration que le dispositif du BAFA. On casse quelque chose qui fonctionnait bien. Le dispositif « Ma tête se balade en ville » doit avoir 10 ans. Je n'ai pas entendu un instituteur ou un directeur d'école, mécontent de ce dispositif. Au contraire, il a évolué d'année en année, il s'est diversifié, il a vu un certain nombre de thèmes arriver et je trouve cela très bien.

Je trouve véritablement dommageable qu'on mette maintenant une limite financière parce que cela va créer de l'inégalité et ce n'est pas normal dans le cadre des dispositifs qui étaient proposés aux écoles. Je voudrais avoir des précisions sur la mise en place, comment la tarification a été faite ? Ce n'est pas un point qu'on a vu, pourtant, on prend le temps en commission je pense, d'aborder les sujets. Là, il ne me semble pas qu'il y ait eu de respect des procédures normales.

**M André Fidelin :**

Qui veut prendre la parole ?

**M François Besombes :**

Vous êtes assistante parlementaire de M Le Bris qui a voté le budget de l'État.... attendez, je finis, tout est lié quand même à un moment donné, et qui limite..... attendez..... brouhaha..... vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux. Vous ne pouvez pas d'un côté, soutenir une politique qui va en défaveur des communes, et de l'autre côté venir ici dire : vous faites des économies sur tout etc... Ce qui se passe, il y a un lien de cause à effet qui est évident. Ce qui se passe aujourd'hui, et je l'ai dit à Claude tout à l'heure, ce n'est qu'un début, il faut demander maintenant pour « Ma tête se balade en ville », des participations. Pour les permis de conduire, il faut diminuer....

**Mme Gaël Le Meur :**

Ce sont des choix politiques, assumez-les.

**M François Besombes :**

Vous n'avez pas la parole, vous demanderez la parole à M le Maire. Les choix deviennent de plus en plus compliqués et donc nous sommes dans l'obligation de pratiquer ce type d'intervention financière. Mais regardez ce qui se passe, regardez la réalité en face, je vous encourage à faire un blocage à ce qui se passe au niveau de l'État aujourd'hui. Parce que ce qui se passe-là, se passe au niveau de tous les conseils municipaux.

**M André Fidelin :**

Ecoutez, nous allons peut-être....

**Mme Gaël Le Meur :**

Je peux avoir juste ma réponse ? Parce que là il y a eu une réponse de M Besombes qui m'attaque sur mon métier et pas sur ma fonction ce soir. Je ne fais jamais, M Besombes, de mélange des genres, il m'arrive très rarement d'intervenir en tant qu'assistante parlementaire au niveau de ce conseil.

**M François Besombes :**

Vous êtes politique ! Assumez !

**Mme Gaël Le Meur :**

Ne m'accusez pas de quelque chose qui n'existe pas, je respecte et je fais attention à ne pas mélanger les genres.

**M André Fidelin :**

Bien, nous allons conclure. Si vous le voulez bien.

**Mme Gaël Le Meur :**

Est-ce que, M le Maire, je peux avoir les réponses aux questions que j'ai posées et pas des réponses à des questions que je n'ai pas posées ? Merci.

**M André Fidelin :**

Demande de subvention à la DRAC, c'est je crois la délibération.

**M Antony Le Bras :**

Comment la décision a été prise pour « Ma tête se balade en ville » ?

**M André Fidelin :**

Nous allons laisser Laëtitia répondre.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Dans les tarifs du CAC qui ont été votés en janvier 2015, il est bien indiqué : « spectacles enfants - jeune public » on parle de cela, du spectacle enfant, ce n'est pas l'intégralité du dispositif. Cela a été voté. C'est indiqué 4 euros pour les séances scolaires.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ce n'est pas indiqué « Ma tête se balade en ville », ça manque de.....

**M André Fidelin :**

Vous jouez sur les mots. On va conclure.

**Mme Gaël Le Meur :**

Mais non. Il y a des spectacles pour la jeunesse au niveau du CAC qui ne font pas partie du dispositif « Ma tête se balade en ville ».

**Mme Laëtitia Boidin :**

Oui, des spectacles mais pas scolaires. Les séances scolaires c'est dans le cadre....

**Mme Gaël Le Meur :**

Il y a des séances scolaires qui n'entrent pas forcément dans le dispositif. Pour quelle raison ce sujet n'a pas été vu en commission enfance ? Mes deux questions sont simples. Après, on n'est pas d'accord, c'est un fait, vous assumez très bien. Je ne vais pas là-dessus. Mais je veux savoir pourquoi il n'y a pas eu de transparence et pourquoi il n'y a pas eu d'étude de dossier ? Pourquoi les choses n'ont pas été clairement exprimées ? Voilà !

**M André Fidelin :**

Si vous voulez nous allons conclure et nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

**M André Fidelin :**

Bien, groupement de commandes pour l'achat d'énergie. Xavier.

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Philippe.

**M Philippe Hennion :**  
Je découvre et comme je viens de faire la même chose dans mon établissement public, quand on adhère à ce groupement, il ne faut pas non plus ensuite décider de passer par ce groupement systématiquement. Si vous trouvez moins cher à côté, on peut passer par le fournisseur le moins cher. Voilà ce que je voulais dire.

**M André Fidelin :**  
Merci Philippe.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**  
François, une convention cadre entre CCA et la ville de Concarneau sur l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport collectif.

26	Services techniques : Convention-cadre bipartite entre la ville de Concarneau et CCA pour l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport collectif
----	---

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci François, est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Une question. Qui décide du calendrier de mise en place des abris bus ? Est-ce que c'est la ville ? Est-ce que c'est CCA ? Est-ce que c'est ville / CCA conjointement ?

**M François Besombes :**  
En fait, là il y a eu un travail de réalisé. On doit les mettre aux normes d'accessibilité avant 2018. Nous avons 3 ans, il y a un comptage qui a été fait. Ensuite, c'est un accord. Il y en a une trentaine à faire sur la ville de Concarneau. La ville doit s'engager à faire les 30 sur les 3 ans à venir. Après c'est CCA qui va peut-être dire quels sont les arrêts les plus utilisés et la ville va se caler sur ce que va lui proposer CCA. Ce qu'il faut c'est que les 30 soient réalisés dans les 3 ans. C'est impératif.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Je ne parlais pas forcément de mise en accessibilité, je parlais d'équipements en abri bus parce que vous avez des arrêts où il n'y a pas d'abri bus. Ma question concernait les nouveaux abri bus. Il y a des endroits où ce n'est pas justifié, il y a des endroits où ce n'est pas possible, mais il y a d'autres endroits où il y a des attentes et des besoins exprimés. Qui décide de l'implantation de nouveaux abris bus ? Ville ou CCA ?

**M François Besombes :**  
Celui qui paye, c'est la ville. À partir du moment où c'est la ville qui paye, c'est la ville qui décide, pas forcément de l'endroit, mais au moins de la possibilité de le faire. En effet, à certains endroits il y a des besoins. CCA est en contact avec ceux qui en ont besoin. Le Maire reçoit aussi des courriers quand il y a des besoins. Après, on se retourne vers les services et on voit ce qu'il est possible de faire. Actuellement, un abri bus coûte 7 000 € à acheter. C'est un peu compliqué de mettre des abris bus rapidement. Ce qui se passe aussi, c'est qu'il y a des abris bus qui sont nécessaires pendant un temps à un lieu, on s'aperçoit que parce que la moyenne d'âge va changer dans un quartier, il y aura moins d'usagers donc les services techniques vont récupérer un abri bus qui est à un endroit pour le mettre à un autre endroit, dans un quartier plus récent qui vient de se construire. C'est un accord entre la ville et CCA. C'est la ville qui va décider si elle investit ou pas.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Donc, le calendrier est décidé par la ville, en accord avec CCA. On a une idée du nombre moyen d'abris bus qui sont mis en place, créés sur l'année ou pas ? Est-ce qu'il y a un calendrier qui est défini ? Est-ce que l'on sait à ce jour, par exemple pour 2015, les endroits qui vont être équipés ? Est-ce que vous tenez compte du comité des usagers, qui existe au niveau de CCA ? Comment cela se passe-t-il ?

**M François Besombes :**  
Tout d'abord, et pour répondre clairement, c'est extrêmement peu. Il y a des demandes et elles sont extrêmement limitées. La variable d'ajustement c'est essentiellement de pouvoir basculer d'un lieu vers un autre. Autrement, il y a quelques investissements qui ont été réalisés. Xavier pourra vous repréciser ça clairement puisque ce sont les services techniques qui prennent dans ce cas-là. Bien sûr que le comité des usagers est écouté mais en l'occurrence, il n'y a pas de demande dans ce sens-là. Ce sont surtout des parents d'élèves qui vont signaler qu'à tel endroit il y a un besoin. On va regarder sur le parc ce qui est disponible, Xavier va peut-être pouvoir vous préciser les dernières opérations qui ont été faites.

**M Xavier Calvarin :**  
Juste un petit point. Il faut savoir que normalement la mise en place des abris bus est soumise à un appel d'offres des publicitaires qui financent les trois quarts des abris bus au moment où cet appel d'offres est validé. C'est vrai qu'entre deux appels d'offres, on évite de rajouter des abris bus et ceux-là arrivent sur le budget communal parce qu'ils sont hors appel d'offres. Il me semble que c'est tous les 5 ans. On renouvelle le marché et on essaye de le compléter. C'est ce que nous avons fait l'année dernière de mémoire. Je crois que nous avons dû en rajouter 6 ou 7. Ils ont été pris en charge par Clear-Channel parce qu'ils avaient un impact publicitaire intéressant pour eux. C'était intéressant pour nous parce qu'il n'y avait pas à les financer tout simplement. Sinon, nous en avons un à Lanriec qui est en demande. À certains endroits, il y a des abris bus qui souffrent de dégradations et que nous remplaçons par nos vieux abris béton. Ce n'est pas une volonté de la ville mais c'est une volonté des habitants qui en ont marre d'avoir des abris bus cassés. Ils préfèrent avoir un abri bus moins esthétique mais en état. Nous avons un stock d'abris bus de cette nature-là mais qui est vieillissant. Dans la

mesure du possible, c'est vrai que l'on essaye de ne pas rajouter d'abris bus entre deux marchés. C'est vrai qu'on le fait à la demande lorsqu'il est avéré que sur un site, il y a de nombreuses personnes qui attendent.

**Mme Gaël Le Meur :**

Et en 2015 ?

**M Xavier Calvarin :**

En 2015, il y a au moins celui de Lanriec qui est prévu. Il me semble que c'est le seul qui est prévu.

**M André Fidelin :**

Après ces remarques, on peut peut-être passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**

Xavier, le point n° 27 sur l'élaboration et l'animation d'un agenda 21 local, lancement de la démarche.

**M Xavier Calvarin :**

Le miel qui circule depuis tout à l'heure est du miel que vous offre le service des espaces verts de la ville. Il s'agit du miel qui est produit sur les espaces publics de la ville. Il s'agit des quatre premières ruches qui ont été initiées par le service espaces verts et justement le développement durable, dans la perspective d'un agenda 21.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Xavier. Cela va tout à fait dans le bon sens. C'est vrai que l'actualité démontre que ce n'est pas tout à fait cela. Les pics de pollution que nous rencontrons dans les grandes villes aujourd'hui, les métropoles, permettent de penser que depuis 1992 l'efficacité est restreinte. Nous, à l'échelle de Concarneau, on se donne bonne conscience, mais on voit bien qu'à l'échelle mondiale, c'est autre chose. Qui veut intervenir sur ce lancement de l'agendat 21 ?

**M Pierre-François Bonneau :**

Oui, M le Maire. La démarche, je l'approuve complètement, je voudrais juste dire que dans le cadre de la gouvernance du comité de pilotage, j'espère que les élus de l'opposition seront associés à ce comité de pilotage.

**M André Fidelin :**

Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Évidemment qu'ils seront associés. Ils ont d'ailleurs été associés, si vous avez eu les invitations au déplacement que nous avons fait sur Roscoff et où tout le monde a été invité. Je vous invite d'ailleurs à aller sur le site de Roscoff. L'intérêt de leur démarche qui était une des premières démarches Agenda 21, c'est qu'elle s'est faite à une échelle relativement restreinte, dans une ville de taille relativement simple, mais avec des objectifs atteignables. Ce que nous disait le Maire et l'adjoint en charge du développement durable, à Roscoff, c'était justement de se fixer des objectifs simples, des objectifs évaluable, des objectifs qui puissent être renouvelés tous les deux ou trois ans. Nous l'avons vu avec Nicolas Bernard, et nous allons nous fixer, suite aux différents travaux des commissions, des objectifs à deux ans tout d'abord. Des objectifs à deux ans dans le mandat nous permettront de faire un premier état des lieux de ce qui aura été atteint sur ces deux ans. À l'issue de ces deux premières années, l'année prochaine et l'année suivante, on pourra se redonner d'autres objectifs à cinq ans. Au niveau de la gouvernance, vous avez vu qu'effectivement tous les élus seront associés mais il y aura aussi la population. Il y a une partie de la réflexion qui va être menée pour ressortir tous les objectifs qui semblent prioritaires pour la population. Roscoff l'a fait dans des réunions où les élus étaient participants et d'autres où les élus ne participaient pas. Celles où seule la population était représentée, ont apporté en général beaucoup plus d'idées que celles qui étaient encadrées par du personnel municipal et des élus. Il y aura certainement deux types de réunions. Une réunion où il y aura des élus et des représentants de la société civile et des habitants, mais aussi des réunions où il y aura des temps d'échanges uniquement avec les habitants, pour éviter d'aiguillonner leurs demandes et récupérer à l'issue de ces réunions, des demandes non orientées de la population. Roscoff a testé les deux fonctionnements et s'est rendu compte que le fait de libérer la parole en n'étant pas là et en argumentant, on a peut-être tous le défaut d'avoir déjà des idées arrêtées. Il vaut mieux laisser un petit peu cela. Après ce temps d'échange, on pourra se fixer des objectifs et les mettre en œuvre. Le but est vraiment d'être opérationnel, avoir derrière ces objectifs des réalisations ça peut par exemple être le nombre de kilomètres à rajouter au parcours vélo, au déplacement des piétons. Ce sont des choses chiffrées, qui, au bout d'un laps de temps, peuvent être évaluées. Voilà la démarche que nous avons envie de mettre en place.

**M André Fidelin :**

Merci Xavier.

**M Claude Drouglazet :**

Une observation. Je suis évidemment favorable à la démarche, mais le Maire a parlé de bonne conscience. Il ne faut surtout que cela serve de bonne conscience. C'est une démarche active .

**M André Fidelin :**

Oui, oui bien sûr.

**M Claude Drouglazet :**

Je le vois comme ça. Il ne faut surtout pas annoncer et dire après...

**M André Fidelin :**

Oui, bien sûr. Nous sommes bien d'accord.  
Vous n'avez pas d'autres remarques ?

Nous pouvons passer au vote ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**

Deux points sur l'action sociale avec Marie Talbot. Renouvellement de deux conventions avec l'association objectif emploi solidarité.



**Mme Marie Talbot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Marie. Ici, il s'agit du renouvellement de conventions et du partenariat avec l'association, considérant que pour les 3 040 heures, c'était déjà la même chose l'année dernière.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

**M Claude Drouglazet :**

Oui, une remarque d'ordre général. Nous allons évidemment approuver cette proposition, mais ça me fait penser aussi qu'aujourd'hui on parle beaucoup d'emploi solidarité, et aujourd'hui à Concarneau on perd aussi des emplois, des vrais emplois.

Vous avez appris notamment qu'un magasin de mareyage important a fermé ses portes. Ce n'est pas le fruit du hasard, et ce ne sera peut-être pas le dernier. J'ai aussi une pensée pour les gens qui ne sont pas encore en emploi de solidarité, qui sont en perte d'emploi. Je crois que nous avons aussi une réflexion collective qui va au delà d'un simple aménagement portuaire pour essayer de maintenir au maximum les emplois parce que ces pertes d'emplois ont des raisons objectives qui sont liées à l'économie des pêches en particulier.

**M André Fidelin :**

Tout à fait.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**

Marie, l'autre point il s'agit d'une convention pour les jardins de Kerandon.

## Conseil municipal du 19 mars 2015

29	Action sociale : Convention de partenariat entre la ville de Concarneau et l'association « La Balise » - Mise à disposition des Jardins de Kerandon - Renouvellement
----	--

**Mme Marie Talbot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Mme Talbot.  
Est-ce que vous avez des remarques ?  
Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, je vais me permettre de mettre un petit brin de bonne humeur dans ce conseil municipal, et de dire que le rôle de l'opposition, c'est bien de s'opposer, mais aussi de pouvoir faire de temps en temps des propositions.

Suite à cette initiative sur ces jardins partagés, je tiens à dire que nous soutenons cette initiative, mais nous proposons, éventuellement, de pouvoir aller beaucoup plus loin. Je pense notamment à plusieurs villes qui ont lancé, à grande échelle, le mouvement « Incroyables comestibles » qui consiste à partager sur des espaces publics, mais aussi dans des lieux privés volontaires, les légumes, fruits et salades. Je cite l'exemple de la ville de Todmorden en Grande-Bretagne qui est à l'initiative du mouvement et qui aujourd'hui, réalise 70 % de son autosuffisance alimentaire, par l'intermédiaire du mouvement « Incroyables comestibles ». Elle s'est fixée pour objectif d'être autonome en 2018. Plusieurs villes françaises l'ont fait, comme Albi qui s'est lancée dans cette aventure incroyable. Outre le lien social créé, c'est aussi une valorisation touristique extrêmement importante pour les villes qui bénéficient ainsi d'une image évidente, et qui attire de nouvelles populations actives. Alors, pourquoi pas Concarneau ?

**M André Fidelin :**  
Merci M Bonneau.  
Qui veut intervenir sur ce dossier ? Qui a la main verte ?

**M Xavier Calvarin :**

Nous avons été contactés, il y a deux ou trois ans, par quelques volontaires qui voulaient lancer le mouvement. On leur avait demandé à l'époque, de se constituer en association loi 1901, pour pouvoir justement avoir un référent, surtout qu'ils intervenaient sur le domaine public. Il fallait que nous ayons une personne qui puisse organiser ce mouvement. C'est un peu la structure qui fonctionne dans les villes qui ont réussi à la mener à bien. Le groupe, qui à l'époque s'était constitué, ne désirait pas fonctionner sous ce mode-là. Nous l'avons pour l'instant laissé en attente, par contre, dans cette optique-là aussi, nous avons lancé « l'arborépommes » il y a deux ans. Nous sommes en train de mettre sur les espaces publics, non pas forcément des arbres décoratifs, mais des pommiers à couteau. C'était un peu à la suite de ce mouvement-là que nous nous sommes dits que ces espaces publics pourraient peut-être être aussi utilisés par tout le monde. Planter des pommiers, ce n'est pas donné à tout le monde de le faire, en choisissant bien les espèces. Nous nous sommes associés à une association de préservation du patrimoine végétal. C'est pour l'instant notre degré de participation à cette logique. Nous sommes un peu dedans. Nous devrions même avoir un conservatoire des pommiers à couteau sur Concarneau. De ce fait, l'intérêt est de voir des pommiers qui puissent produire à partir de septembre jusqu'au mois de décembre sur les espaces publics où les gens pourront aller prélever directement les pommes. Nous en sommes de mémoire à plus de 170 pommiers de plantés.

**M André Fidelin :**  
Ce n'est pas de la tarte. Je sais c'est moyen, je suis d'accord. Mais à cette heure-ci c'est pas mal quand même. Nous allons voter pour les jardins partagés de Kerandon.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

Conseil municipal du 19 mars 2015

30	Marchés publics : Présentation de la liste des marchés conclus en 2014
----	--

**M André Fidelin :**

Il me revient le plaisir de conclure avec deux informations sans vote, l'une sur la présentation de la liste des marchés publics conclus en 2014.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est sur le tableau des décisions qui vient après, parce que vous n'allez pas le présenter celui-là.

**M André Fidelin :**

Attendez, pour l'instant je suis sur la présentation des marchés publics conclus en 2014. Vous êtes pressée ?

*Le présent rapport ne fait l'objet d'aucun vote.*

**M André Fidelin :**

Le dernier point. Il s'agit du tableau des décisions du Maire. Là aussi nous sommes dans des données réglementaires. Ce sont les décisions à partir de janvier 2015. Ce sont des signatures de contrats divers et variés, des cessions, des missions d'assistance, sur des occupations de locaux à titre précaire entre autres et des conventions.

Est-ce que vous avez des remarques ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste un point de forme. Est-ce qu'il est possible qu'il y ait une harmonisation sur la présentation des différentes décisions ? Sur certaines, il y a un montant qui est précisé et sur d'autres il n'y a pas de montant de précisé. Si c'est gratuit, il faut le mettre, si ça ne l'est pas, il faut qu'il y ait le montant partout, mais ce n'est pas le cas. Il y a deux décisions qui sont annulées, on ne sait pas lesquelles.

**M André Fidelin :**

Moi non plus.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous non plus, ce n'est pas rassurant. On ne sait pas si elles sont reportées ou tout simplement annulées, pour quelles raisons ? Ça manque de précision. Par exemple, pour le numéro 1, vous avez une présentation de l'exposition et vous avez pour un montant de 150 €, le numéro 3, toujours à la bibliothèque, vous avez l'intervention de Madame Claire Beraud Thomas, il n'y a pas d'indication. Si c'est gratuit, il faut le mettre, mais si cela à un coût il faut le mettre aussi.

**M André Fidelin :**

La prochaine fois nous apporterons des renseignements un peu plus complets sur ce tableau des décisions. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, il faut combien de temps à la société Puzzle pour rendre son étude de faisabilité d'un espace culturel polyvalent ? D'autre part, et je parle sous le regard bienveillant de M Le Goff, qui nous l'avait présenté lors d'une commission culture du précédent mandat, il avait été dit que l'opposition ferait partie du comité de pilotage. À ce jour, rien, désespérément rien. Peut-être que la nouvelle commission culture a été informée, mais je trouve quand même très curieux, alors que l'engagement a été signé le 26 novembre 2012, qu'à ce jour nous n'ayons toujours rien.

**M André Fidelin :**

Le conseil municipal a démarré à 19 heures, il est près de 23h30, et vous concluez par une question qui n'est pas à l'ordre du jour et dont on a pas préparé la réponse. Cela me paraît essentiel que quand on pose une question qui n'est pas à l'ordre du jour, que l'on ait des éléments de réponse. Maintenant, je n'ai certainement pas suffisamment d'éléments pour vous répondre.

**Mme Nicole Ziegler :**

C'est très curieux, pour un tel dossier. Vous ne voulez pas nous donner d'information.

**M André Fidelin :**

On le note, et on le mettra à l'ordre du jour de la commission culture. Voilà.

Merci pour votre longue participation, et bonne soirée à tous.

***Le présent rapport ne fait l'objet d'aucun vote.***

*La séance est levée à 23h20.*